

ER

799

BNQ

ARQ

LA REVUE D'ARCHITECTURE



SALLE DE SPECTACLE DE L'ASSOMPTION

TROIS CONCOURS D'ARCHITECTURE

LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ASSOMPTION

LES MAISONS SMITH ET HAZEUR À QUÉBEC

LA PULPERIE DE CHICOUTIMI

99

OCTOBRE 1997

La brique SM[®] de BETCON supermodulaire et à coins ronds



Place Hérelle, Longueuil — 11-rouge médium — Boudrias, Boudreau, St-Jean, architectes — Chargé de projet: Jacques St-Jean, arch. — Maçon: A. Guémard & Fils

Source
originale
de
créativité

La brique SM[®] vous offre une intéressante variété de formats. Sa supermodularité procure d'innombrables possibilités qui viendront stimuler votre sens de la création et de l'innovation.

Qu'il s'agisse d'exécuter un mur avec motifs ou reliefs, une colonne, un socle ou encore une arche aux arêtes arrondies, la brique SM[®] répond aux attentes des concepteurs les plus exigeants.

Elle vous permet, quelque soit le projet, de façonner un véritable joyau architectural.

La brique Betcon... votre premier choix



BETCON

Tél. (514) 651-4000 • (418) 563-8410
Fax (514) 670-2834

1-800-906-4001



Centre d'accueil Armand Lavergne, Montréal
Cinq couleurs de briques utilisées



Blouin, Blouin et Associés, architectes
Chargé de projet: Paul Fauché, arch.

Collège St-Maurice, St-Hyacinthe
08-Mélange Adobe
Jodoïn Lamarre Pratte et Associés, architectes
Maçon: Rainville & Frères inc.

SOMMAIRE

NUMÉRO 99 OCTOBRE 1997

ÉDITORIAL

7 L'ARCHITECTE : PROFESSIONNEL OU HOMME DE L'ART

PIERRE BOYER-MERCIER

8 LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ASSOMPTION

UN DOSSIER PRÉPARÉ PAR PIERRE BEAUPRÉ

9 PROJET LAURÉAT : BLOUIN FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER

11 MAROSI TROY / JODOIN LAMARRE PRATTE

12 ALLAIRE BERGERON COURCHESNE PERRAS / DURAND BERGERON

13 CORMIER COHEN DAVIES / DESNOYERS MERCURE

14 LES MAISONS SMITH ET HAZEUR, PLACE-ROYALE À QUÉBEC

UN DOSSIER PRÉPARÉ PAR GEORGES ADAMCZYK

15 PROJET LAURÉAT : GAUTHIER GUITÉ DAOUST LESTAGE

17 DELORME MORIN COUTU

18 MAROSI TROY

19 CORMIER COHEN DAVIES

20 ST-GELAIS TREMBLAY BÉLANGER BEAUCHEMIN

21 BÂTIMENT 1921, LA PULPERIE DE CHICOUTIMI, VOLET MUSÉAL

UN DOSSIER PRÉPARÉ PAR PIERRE BOUVIER

22 PROJET LAURÉAT : R. CÔTÉ / GALLIENNE MOISAN / FORTIN

23 CHRISTIAN CÔTÉ / PIERRE THIBAUT

24 LE GROUPE DANIEL PAIEMENT / JODOIN LAMARRE PRATTE

25 BEAUCHESNE CARRIER SIMARD / TÉTREAULT PARENT LANGUEDOC

CRÉDITS

Illustration de la page couverture
LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ASSOMPTION
Projet Lauréat : Blouin Faucher Aubertin Brodeur Gauthier
Élévation avant

Éditeur: PIERRE BOYER-MERCIER
Membres fondateurs de la revue: PIERRE BOYER-MERCIER, PIERRE BEAUPRÉ, JEAN-LOUIS ROBILLARD ET JEAN-H. MERCIER.
Membres du comité de rédaction: GEORGES ADAMCZYK, ANNE CORMIER, PHILIPPE LUPIEN, PIERRE BOYER-MERCIER.
Production graphique: COPILIA DESIGN INC.
Directeur artistique: JEAN-H. MERCIER.

Représentants publicitaires (Sales Representatives): JACQUES LAUZON ET ASSOCIÉS.
■ Bureau de Montréal: B250, boulevard Décarie, bureau 205 / Montréal, Québec / H4P 2P5.
Téléphone: (514) 733-0344 / Télécopieur: (514) 342-9406.
■ Bureau de Toronto: 1-800-689-0344.

ARQ est distribuée à tous les membres de L'ORDRE DES ARCHITECTES DU QUÉBEC
Dépôt légal: BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC et BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA.
© ART ET ARCHITECTURE QUÉBEC: Les articles qui paraissent dans ARQ sont publiés sous la responsabilité exclusive de leurs auteurs.
ISSN: 1203-1488.

Envois de publications canadiennes: contrat de vente N° 0472417.
ARQ est publié six fois l'an par ART ET ARCHITECTURE QUÉBEC, corporation à but non-lucratif.

Les changements d'adresse et les demandes d'abonnement doivent être adressés à:
ART ET ARCHITECTURE QUÉBEC / 1453, rue Préfontaine / Montréal, Qc / H1W 2N6 / Tél. administration (514) 523-4900 ; rédaction: (514) 523-7024.
Abonnements au CANADA (taxes comprises): 1 an (6 numéros): 41,02 \$ / 68,37 \$ pour les institutions et les gouvernements.
Abonnements USA 1 AN: (6 numéros) 60,00 \$ / AUTRES PAYS: 70,00 \$.
ARQ est indexée dans «REPÈRES».



ARQ bénéficie en 1997 de l'appui financier du
Conseil des arts et des lettres du Québec,
dans le cadre de son programme de
soutien aux périodiques culturels.

ccab

nylon Zeftron^{MD}



Pour
le
Vrai
monde

Nous ne fabriquons pas le tapis. Nous le perfectionnons.^{MD}



«Terminal III» de la Corporation des tapis Peerless - un tapis en nylon Zeftron^{MD} de BASF de classe III posé dans les salles d'embarquement et les zones de passage du Trillium Terminal 3 à l'Aéroport international Pearson de Toronto.

Lorsque nous avons créé le Programme de certification de rendement BASF il y a trente ans, nous pensions à des gens bien concrets et aux effets bien concrets de leurs activités sur le tapis qui se trouverait sous leurs pieds. C'est ainsi que nous avons commencé à soumettre chaque tapis fabriqué avec les fibres de nylon Zeftron^{MD} de BASF à plus de trente tests d'usure distincts - l'usure qui se produit dans le monde réel.

Si le tapis sortait victorieux de ces tests, nous le classons du point de vue de son utilisation recommandée afin de faciliter la tâche aux échantillonneurs, nous lui apposons l'étiquette Zeftron^{MD} et nous garantissons le rendement du tapis.

C'est encore ce que nous faisons aujourd'hui.

Il y a vraiment beaucoup de monde?

Pas de problème pour le tapis en nylon Zeftron^{MD} de l'aérogare 3 de l'Aéroport international Pearson à Toronto. Il est

capable d'en prendre... une circulation de millions de personnes par année, souvent aussi exubérantes que notre vacancier!



ENCORE™

nylon Zeftron^{MD}

Pour de plus amples renseignements sur le nylon Zeftron^{MD}, le Programme de certification de rendement de BASF et le programme de recyclage 6ix ENCORE™, veuillez appeler BASF Canada au (613) 623-3191.

BASF



DIFFICILES À BATTRE

Pour la durabilité et les économies à long terme, les panneaux de gypse SHEETROCK^{MD} ultra-résistants à noyau FIRECODE^{MD} sont difficiles à battre. Partout où une grande résistance est essentielle, dans les écoles, les hôpitaux, les gymnases ou les salles de jeux, les panneaux de gypse SHEETROCK^{MD} ultra-résistants à noyau FIRECODE^{MD} donnent des surfaces lisses et solides qui limitent les dommages causés par les chocs, qui sont plus durables que la cloison sèche ordinaire et plus économiques pendant la durée de service.

Pour plus de détails, appelez le 1-800-361-1310

Les panneaux de gypse SHEETROCK^{MD} ultra-résistants à noyau FIRECODE^{MD} sont présentés en épaisseurs de 1/2 et de 5/8 po; ils sont classés ULC pour ces ensembles à indice de résistance au feu : 5/8 po - M500, M506, O503, O504, U301, W301, W407, W423 et W600; 1/2 po - W302 et U406. Et ils sont plus faciles à installer et à finir, avec les techniques normales pour la cloison sèche. Quand les choses deviennent difficiles, demandez les panneaux SHEETROCK^{MD} ultra-résistants, car ils sont difficiles à battre!

Page d'accueil Internet : <http://www.cgcinc.com>

Le logo CGC et FIRECODE sont des marques déposées de CGC Inc.
CGC Inc. est un utilisateur agréé de la marque de commerce SHEETROCK.

La Compagnie du Gypse du Canada,
Division de CGC Inc., C.P., 4034, succursale A, Toronto (Ontario) M5W 1K8



Créez avec L'authentique.



Vous, architectes, maîtrisez l'art de concevoir des bâtiments nouveaux, solides et pratiques. D'ailleurs, soucieux de qualité authentique, vous choisissez toujours des matériaux reconnus pour leur fiabilité et leur durabilité. Des matériaux comme la vraie brique d'argile de Briqueterie St-Laurent, fabriquée et cuite selon les méthodes originales avec la technologie d'aujourd'hui. Créez l'authentique.

Créez avec la vraie brique de Briqueterie St-Laurent.

STL

**BRIQUETERIE
ST-LAURENT**

MANUFACTURIÈRE DE BRIQUES D'ARGILE CUITES

La vraie brique

Tél. : (514) 866-8374

1 (800) 363-8889

Fax : (514) 659-2040

QUALITÉ QUÉBEC



L'HUMANITÉ À SON MEILLEUR

À la limite de vos rêves et au-delà...

ROYAL VICTORIAN

Votre esprit d'aventure ne connaît pas de frontières lorsque vous choisissez les bardeaux d'asphalte Royal Victorian. Leur originalité donne du caractère à votre demeure et à l'entourage. Comme une chute, ils cascadenent autour des lucarnes et plongent jusqu'au débord. L'intensité et la qualité de style de cet imposant bardeau ignifuge* vous impressionnera. Avec ses pattes fortement arrondies, sa bande d'ombre prononcée et une garantie limitée du manufacturier de 25 ans, Royal Victorian crée une forte impression. Le style, la couleur** et la texture de ce bardeau hors du commun sauront flatter votre vanité.

Les couleurs de bardeaux illustrés sont les plus précises que permettent les méthodes modernes d'impression. Pour assurer votre entière satisfaction, nous vous demandons de faire votre choix définitif de couleur à partir d'échantillons de bardeaux plein format.

* Mis à l'essai par Factory Mutual, ASTM E108, ACNOR A123.1M, ASTM D225 type III.

** Le Royal Victorian est offert en noir double, brun forêt, rouge huile et ardoise périmé.



Établit les standards



CAREA

SOLUTIONS ♦ SERVICE

ANIMALERIE - CÉGEP DE SAINT-FÉLICIEN, QUÉBEC



... Les panneaux CAREA, un matériau mécaniquement résistant et au fini durable, répondaient à nos exigences et offraient en plus l'expression d'une trame forte, à dominante horizontale, qui sert bien l'effet recherché de coursive extérieure menant à l'entrée...

Gaston Boulay, architecte
Leblond, Tremblay, Boulay,
Fradette, Barrette, architectes

Les panneaux CAREA, fabriqués au Québec à partir de composite de pierres moulé sous haute pression, constituent un revêtement extérieur à joints secs, faciles à installer en toute saison.

1-800-972-2732

L'ARCHITECTE : PROFESSIONNEL OU HOMME DE L'ART

Les architectes recevaient le neuf juillet dernier une missive du sous-secrétariat aux marchés publics et aux technologies de l'information les soulageant des exigences d'un système d'assurance de la qualité répondant aux normes de la série ISO 9001. Une victoire de la démocratie, si l'on veut qualifier de démocratique une volonté de nature corporatiste, sur la technocratie. Défaite ou repli stratégique de la table du donneur d'ouvrage qui, lit-on à la fin de l'envoi, «poursuivra ses réflexions afin d'identifier des exigences équivalentes à la norme ISO 9001».

La technocratie, il faut le savoir, n'admet ni la défaite ni la contradiction car le degré de réalisation de ses objectifs est la seule mesure de son succès. Aussi est-il primordial de s'interroger sur les «objectifs» de la technocratie pour comprendre que nous sommes en rémission et que tôt ou tard nous aurons droit à une récidive plus agressive et encore mieux orchestrée venant du sous-secrétariat et de l'Office des professions. C'est-à-dire de la machine de l'état.

LES OBJECTIFS DE LA TECHNOCRATIE

C'est par une métaphore que je tenterai d'illustrer mon propos à ce sujet. Imaginons-nous donc un groupe composé de plusieurs milliers d'individus recevant en héritage une culture de potirons. Un champ si vaste qu'il couvre presque toutes les terres de l'occident. Bientôt les habitants de ces lieux seront emprisonnés sur place tant ils seront submergés par les énormes fruits. Les héritiers de l'entreprise, ne connaissant d'autre application que celle d'en faire de la soupe, se donneront, tout au contraire de ce qu'on pourrait imaginer, une mission quasi-religieuse : plutôt que d'inventer de nouvelles recettes pour le bienfait des consommateurs, ils choisiront de développer des techniques de production plus efficaces faisant ainsi prévaloir ces techniques au détriment de tout autre conséquence. En excluant le paradoxe du rapport processus/finalité, ils n'admettront pas du même coup les contradictions qui sont inhérentes à leur système. Le processus part d'une logique d'efficacité (le comment faire?) tandis que la finalité s'interroge sur la raison de l'opération (le pourquoi faire?). La notion d'efficacité se révèle donc comme l'objectif-clé de l'entreprise : comment produire plus de potirons et de plus gros, le plus rapidement avec le moins de ressources possibles. À l'appui d'enquêtes et de statistiques, les théoriciens du «management» de l'entreprise finiront par dégager des «principes d'excellence» dans la recherche de l'efficacité maximale et l'échec de cette logique «managériale» ne tiendra qu'à une mauvaise application de ces principes. C'est avec la plus pure des intentions que les «success stories» deviennent pour eux des modèles de savoir-faire, des modèles de vie. La vérité c'est le succès et le succès s'atteint par l'efficacité! L'évidence déductive s'imposant toujours; la vérité c'est l'efficacité. Et, naturellement, le détenteur de la vérité se place toujours en position de commande.

LA RÉCIDIVE

Il n'y a point de mérite à prévoir une récidive de la part de la technocratie puisqu'elle s'est déjà amorcée et la stratégie employée tient du plus paradoxal des revirements dans un premier temps. Le refus de la technocratie d'accepter les conséquences de l'application unilatérale des principes d'efficacité représente une des plus grandes sources de frustrations personnelles et sociales de notre époque. On peut citer entre-autres l'incompatibilité des notions de productivité et d'emploi, d'économique et de social, d'ambitions et d'aspirations

et même d'autorité et de compétence. La productivité engendre le chômage, l'économique tue le projet social, l'ambition rabat les aspirations et l'autorité subjugué les compétences. Afin de faire oublier, dans un deuxième temps, ces contradictions fondamentales et pour se doter d'une conscience que lui interdit son processus, la technocratie s'est donc portée garante d'une mission sociale qui la place stratégiquement en position de force et qui lui confère «ipso facto» le droit de régir en toute impunité les professionnels. Cette mission c'est la protection du public, une expression générique farcie de bonnes intentions mais qui, on le verra plus loin, exclut la vraie dimension de l'architecture en la situant uniquement au seul niveau de l'«acte professionnel».

Ajoutons encore que le terme «protection» conditionne le public à percevoir le professionnel comme un réel danger (qu'il soit architecte, ingénieur, médecin, peu importe) contre lequel s'insurge l'office des professions qui se titularise du grade de chevalier du peuple contre l'ennemi: le spécialiste. En s'attribuant le rôle de garant du bien-être du citoyen, la technocratie s'attribue du même coup les prérogatives qui l'accompagnent c'est-à-dire le droit de gérer à sa façon les professionnels et la qualité de leurs services. Quel professionnel pourrait s'insurger contre de telles bonnes intentions et ne point être taxé d'irresponsabilité? Fallait y penser!

Le mandat que s'est donné l'Office des professions du Québec se résume à «protéger le public et veiller à la qualité de l'ensemble des services professionnels, le contrôle de l'admission à l'exercice professionnel, l'obligation de se conformer à un code de déontologie en sanctionnant les professionnels qui y dérogent et l'obligation de donner une information juste au public» (Le Devoir, 4 octobre 1997) «tout en adaptant le système professionnel aux nouvelles réalités économiques et sociales». Je me permets de douter que dans une logique d'efficacité (comme le système ISO 9000), «les réalités économiques et sociales» s'embarrassent de préoccupations d'ordre humanitaires. Si l'Ordre des architectes du Québec s'occupe déjà du domaine de l'acte professionnel en se portant garant devant le public de la compétence de ses membres, les maisons d'enseignement nous apprennent aussi que le code d'honneur se veut porteur d'une mission humanitaire : celle de vous faire connaître l'humain dans sa forme entière comme un être qui pense et qui agit, qui désire et qui ressent. C'est en ces termes aussi que doit se pratiquer notre profession de «modèleurs» des lieux de vie. La qualité des services est une notion fondamentale qui s'applique non seulement à la manière d'exercer mais aussi au «pourquoi» et au «pour qui» de l'exercice.

L'HOMME DE L'ART

Dans le contexte de ces normes réductrice de la qualité que veut lui imposer l'Office des professions du Québec, je préfère déclarer que l'architecture est un art plutôt qu'une profession. Que mon métier exige à la fois une aptitude à comprendre la finalité de mes actes et des connaissances pour l'application de ces actes dans le bâti. Le mot «profession» selon ses définitions, porte d'ailleurs en lui quelques dimensions plutôt péjoratives tel que le définit par exemple le Larousse : «occupation déterminée dont on peut tirer ses moyens d'existence», «Métier qui a un certain prestige par la position sociale de ceux qui l'exercent». Un peu prosaïque, non? Je préférerais alors un ancien titre réservé jadis aux médecins : Homme de l'art. Ça me paraît plus noble. Il faudrait peut-être reparler de tout cela par un jour de grande clarté.

LA SALLE DE SPECTACLE DE L'ASSOMPTION

UN DOSSIER PRÉPARÉ PAR PIERRE BEAUPRÉ

NATURE DU PROJET

Construction d'une salle de spectacle de 651 places à L'Assomption

PROMOTEUR DU CONCOURS

La corporation Hector-Charland avec la collaboration du ministère de la Culture et des Communications

COORDONNATEUR DU PROJET ET DU CONCOURS D'ARCHITECTURE

Alain Bergmans, directeur administratif du Collège de l'Assomption

CALENDRIER

août 1996

Appel de candidatures

25 septembre 1996

Annonce du choix des quatre équipes appelées à concourir

7 octobre 1996

Remise des documents aux concurrents

22 novembre 1996

Remise des prestations des concurrents

29 novembre 1996

Jury

18 janvier 1997

Dévoilement public de la maquette du projet gagnant par la ministre de la Culture et des Communications

MEMBRES DU JURY

M. Claude de Grandpré

directeur général de la Corporation, président du jury

M. Alain Plouffe

administrateur de la Corporation, représentant le Collège de l'Assomption

Mme Monique Rompré

administrateur de la Corporation, représentant la Ville de L'Assomption

M. Martin Drainville

comédien

M. Sylvain Gagné

consultant en gestion de salles de spectacle

Mme Anne Carrier

architecte de Lévis

M. Claude Provencher

architecte de Montréal

M. Pierre Thibault

architecte de Québec

MEMBRES DU COMITÉ TECHNIQUE

M. Jean-Charles Drapeau

Service des Permis de la Ville de L'Assomption - réglementation

M. Michel Aubé

architecte, Scéno plus scénographie

M. Patrick Berger

président, Scéno plus

PROGRAMMATION

Scéno plus

Beaupré et Michaud, arch.

CONSEILLER PROFESSIONNEL

Pierre Beaupré, architecte

PRÉSENTATION

L'Assomption est une bien jolie petite ville. Un peu à l'écart (pour encore combien de temps?) du tissu suburbain qui s'étale à l'est de l'île de Montréal.

C'est une ville qui vit encore et toujours de ses rêves.

Le rêve, au début du siècle, d'être le siège d'un évêché... réalisé chez sa rivale à Joliette. Le rêve, encore plus ancien, d'être le centre de la vie intellectuelle lanauoise, par son Collège, dont les bâtiments demeurent un repère incontournable, même aujourd'hui. Et le rêve, plus récent de s'affirmer comme foyer de la vie culturelle en périphérie de Montréal, par la construction d'une salle de spectacle.

C'est un rêve collectif, caressé pendant plus de dix ans, qui prend forme aujourd'hui, au terme d'un concours d'architecture parrainé par le ministère de la Culture et des Communications. C'est un rêve qui a su triompher des rivalités qui opposent les villes du sud de la région et qui semble aujourd'hui créer un consensus. Peut-être aura-t-il fallu que L'Assomption ait la chance d'élire un premier ministre, qui d'ailleurs demeure l'un des rares politicien du Québec à avoir manifesté quelque intérêt pour l'architecture. En effet, Jacques Parizeau, à titre de chef de l'opposition et de député de L'Assomption, donna son appui au projet en 1994. Cet appui se traduira par un accord formel de la ministre de la Culture et des Communications en septembre 1995 au moment où Jacques Parizeau est au pouvoir.

Forte de cet appui, la Corporation Hector-Charland qui regroupe des représentants du Collège de l'Assomption, de la Ville de L'Assomption et de la Commission scolaire LeGardeur, se lance dans l'aventure d'un concours d'architecture. Selon le coordonnateur du concours, Alain Bergmans, les citoyens de L'Assomption, fiers de leur histoire et de leurs traditions, souhaitent que les architectes invités à concourir leur proposent: «une salle de spectacle chaleureuse, enveloppante où le spectateur et l'artiste se sentiront complices», «un édifice qui saura s'intégrer harmonieusement au milieu ambiant, tant par sa facture que par sa capacité d'évoquer ce patrimoine et cette histoire qui nous sont chers».

Les architectes ont donc eu à composer avec la délicate problématique de l'insertion d'un objet considérable dans un tissu urbain délicat et fragile, d'une échelle quasi villageoise. Une problématique qui n'est cependant pas tout à fait inédite. Face à la future salle de spectacle, le Collège de L'Assomption a su intégrer son architecture monumentale au cœur de la ville pour en devenir la figure emblématique. L'église, dont la façade a été reconstruite par Victor Bourgeau, a elle aussi trouvé sa place dans ce tissu urbain. C'est dans le traitement des volumes et des espaces qui entoureront la salle et qui établiront le dialogue nécessaire avec la ville, que l'architecture de la salle de spectacle saura donner au centre-ville, le lieu civique essentiel à son animation et à son rayonnement.

Avant d'affronter le problème ainsi posé, vingt-cinq firmes avaient répondu à l'appel de candidatures lancé par la Corporation. Un premier processus de sélection, sur la base de l'analyse par le jury d'un dossier de candidature, devait permettre de retenir quatre firmes concurrentes.

Processus délicat, caractéristique de la plupart des concours où la présélection se fait sur dossier et où le nombre de concurrents élus est restreint. Afin de donner une certaine latitude au jury à qui revient la responsabilité de recommander un choix de candidatures au maître d'ouvrage, les conditions d'appel de candidatures définissaient, outre les critères habituels de pertinence et de qualité des réalisations antérieures, des critères visant à une représentation régionale et favorisant un éventail aussi vaste que possible des tendances architecturales au Québec.

Ainsi lit-on dans l'appel de candidatures: Le jury pourra aussi prendre en considération les facteurs suivants:

- l'appel de candidatures lancé à tous les architectes du Québec doit cependant permettre une représentation régionale au sein du groupe de concurrents invités; cette représentation ne va cependant pas de soi et sera évidemment fonction de la qualité des présentations;
- le concours, en plus d'avoir pour but de favoriser l'émergence de la meilleure solution possible, a aussi pour objectif de stimuler la création architecturale et d'encourager la réflexion et la production de la part de firmes qu'un processus traditionnel de sélection pourrait laisser à l'écart; le choix des candidats pourra donc refléter la volonté du jury de favoriser la participation de firmes de tailles et d'expériences variées ainsi que de firmes dont les approches et la philosophie d'intervention sont aussi diversifiées afin de permettre au promoteur de recevoir des propositions reflétant le spectre des tendances architecturales du Québec.

On doit cependant constater que sous ce dernier aspect, le processus n'a pas vraiment réussi à ouvrir la commande à des talents non encore confirmés et que le jury, soucieux des intérêts du promoteur et contraint pas le nombre restreint de choix possibles, a fait preuve de plus de prudence que d'audace.

En comparaison, le processus de sélection des concurrents, utilisé pour le concours de la Place Royale de Québec ouvre de nouvelles voies, même si les résultats confirment en grande partie les talents qui ont déjà fait leur marque dans des concours antérieurs.

L'idée de concours d'architecture demeure encore fragile au Québec et la décision récente des administrateurs du nouveau Cégep Gérald-Godin de s'en écarter après s'en être approché est symptomatique de la crainte qu'inspire un mode de sélection où théoriquement n'entre en jeu que la qualité architecturale de la proposition.

Toutefois, le succès de l'opération de L'Assomption continue de se confirmer. Les commentaires de l'architecte lauréat Éric Gauthier qui a mené à terme le dossier témoignent du déroulement harmonieux de l'opération depuis la conclusion du concours. Bientôt, le succès se mesurera pleinement en fonction de la qualité de la construction et de l'insertion urbaine. En effet, au moment où ces lignes s'écrivent, la ministre de la Culture confirme l'attribution de la subvention à la construction de la salle de spectacle et les appels d'offres sont lancés pour l'infrastructure du projet.

Eric Gauthier
 Vincent Gingras-Liberali
 André Lavoie
 François Verville

COMMENTAIRES DU JURY

Le jury a été sensible aux qualités essentielles de ce projet:

- sobriété et clarté du concept;
- ouverture et transparence;
- clarté d'un langage contemporain, élégant et classique;
- économie et efficacité de moyens.

Sans être éclatant, ce projet semble à la mesure de ses moyens et répond bien à l'ensemble des critères énoncés.

Le jury a aussi apprécié la qualité et les proportions de l'espace dégagé entre la façade de l'immeuble et la rue ainsi qu'une bonne gradation volumétrique qui favorise une transition intéressante du tissu résidentiel environnant à l'échelle de la salle et de la cage de scène.

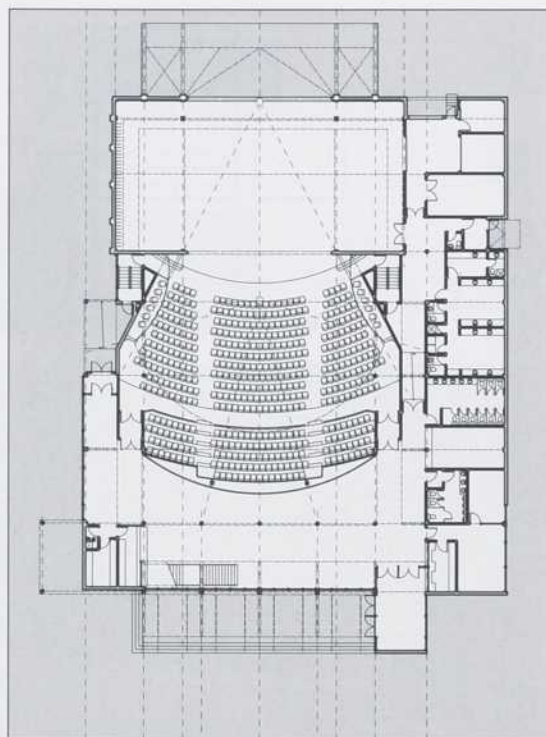
Il a aussi estimé qu'en soirée surtout et à cause des jeux de transparence proposés, l'immeuble éclairé serait vivant et vibrant. En contrepartie, l'image diurne du bâtiment souffre peut-être de ce qui a été perçu par certains comme une trop grande retenue ou un certain manque d'exubérance. En ce sens le jury aurait souhaité que l'architecte se dégage un peu plus de ses précédents (l'Espace Go et le Monument national), ceci dit sans nier leurs qualités ni les promesses qu'ils sous-tendent pour cette nouvelle réalisation.

Le jury a apprécié la maîtrise dont fait preuve l'architecte dans l'aménagement de la salle et a été convaincu des qualités éventuelles de cette salle qui saura, semble-t-il, répondre aux attentes d'une ambiance chaleureuse souhaitée par le promoteur; le plan de la salle, son gabarit, le choix des matériaux permettent d'anticiper la construction d'une salle «très sympathique».

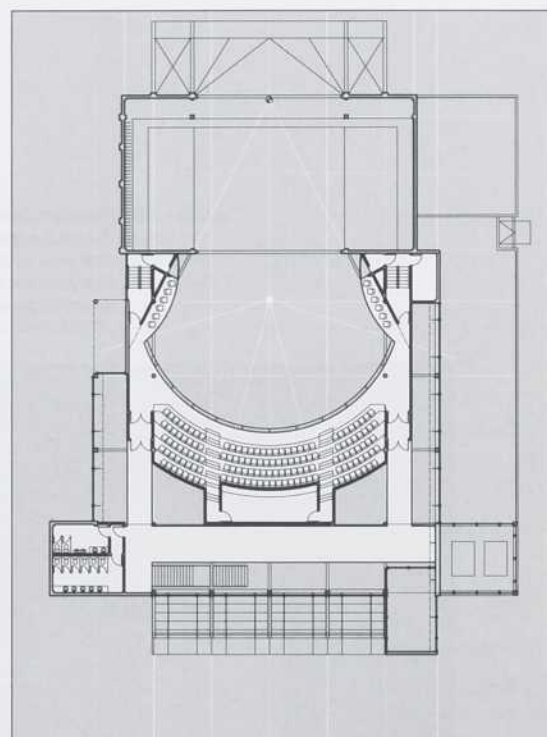
Le jury a aussi apprécié les propositions de l'architecte pour le traitement de la scène extérieure, le parti qu'il a su en tirer pour fractionner l'échelle imposante de la cage de scène.

Certains membres du jury ont exprimé des réserves sur la faible hauteur sous le balcon qui peut entraîner des problèmes d'inconfort que ce soit à cause de l'effet casquette ou de la trop grande proximité de bouches de ventilation. D'autre ont par ailleurs apprécié l'ensemble des décisions visant à réduire certaines dimensions de la salle et souhaitent que la démarche se poursuive pour amener le plus grands nombre de spectateurs près de la scène en revoquant peut être la présence de l'allée intermédiaire au parterre.

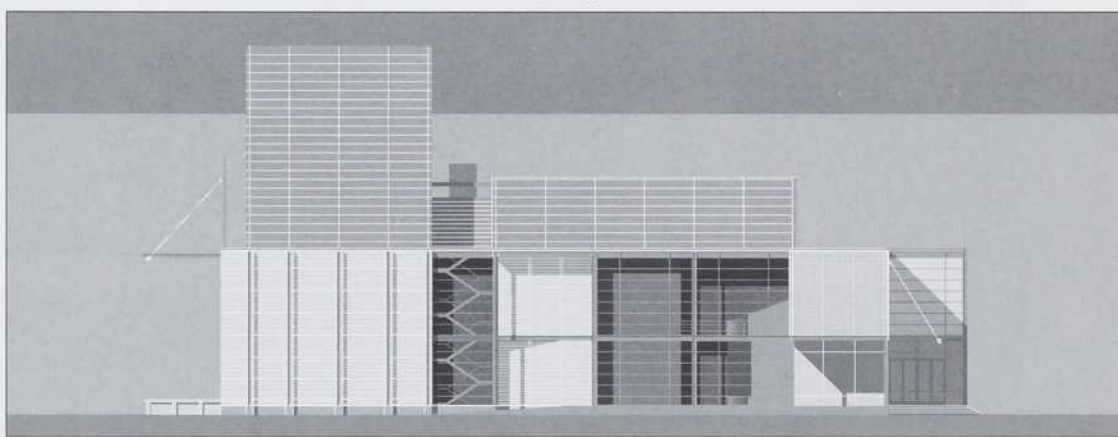
Le jury estime que ce projet pourra se réaliser de façon soignée à l'intérieur de coûts prévus et encourage l'architecte à pousser plus loin sa recherche d'une architecture où se manifesterait la qualité du détail et des assemblages. C'est ce qui pourra donner à ce projet la personnalité et le caractère qui ne s'affichent peut-être pas aussi nettement qu'on pourrait le souhaiter maintenant.



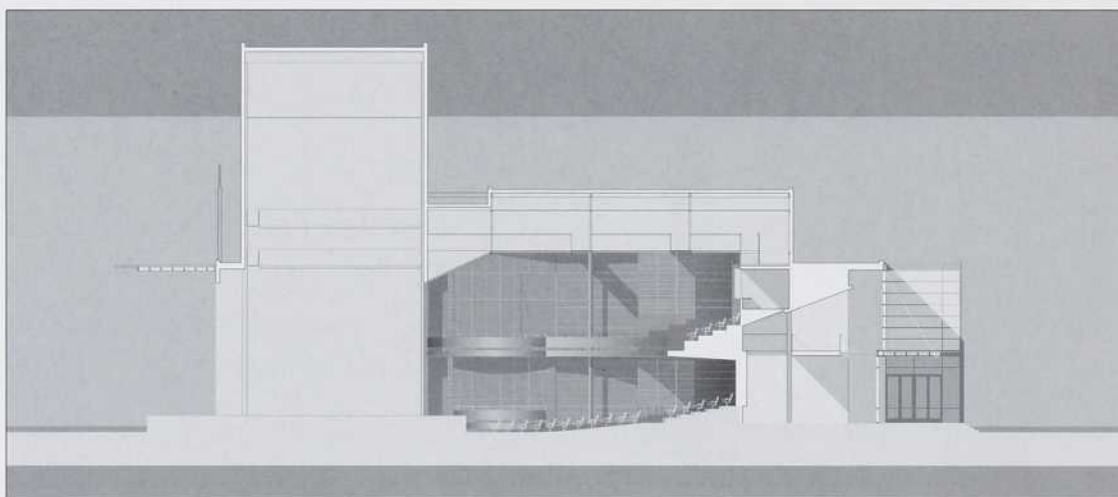
1



2



3

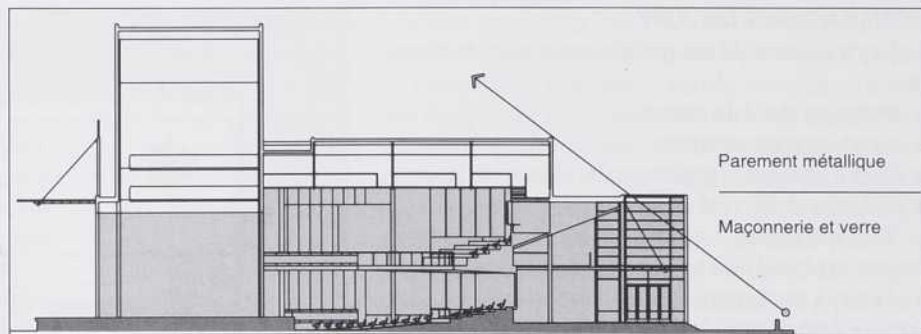


4

1. Plan du rez-de-chaussée
2. Plan du balcon
3. Élévation latérale
4. Coupe longitudinale

BLOUIN FAUCHER AUBERTIN BRODEUR GAUTHIER

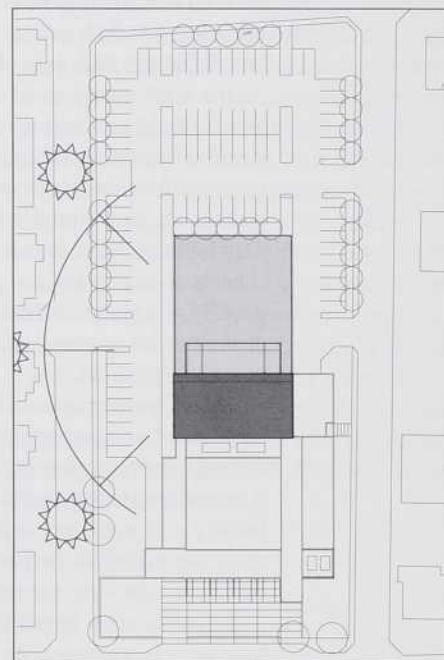
1. Élévation avant
2. Élévation arrière
3. Principes de composition
 - a) traitement des surfaces
 - b) aménagement de la scène extérieure
 - c) traitement des abords



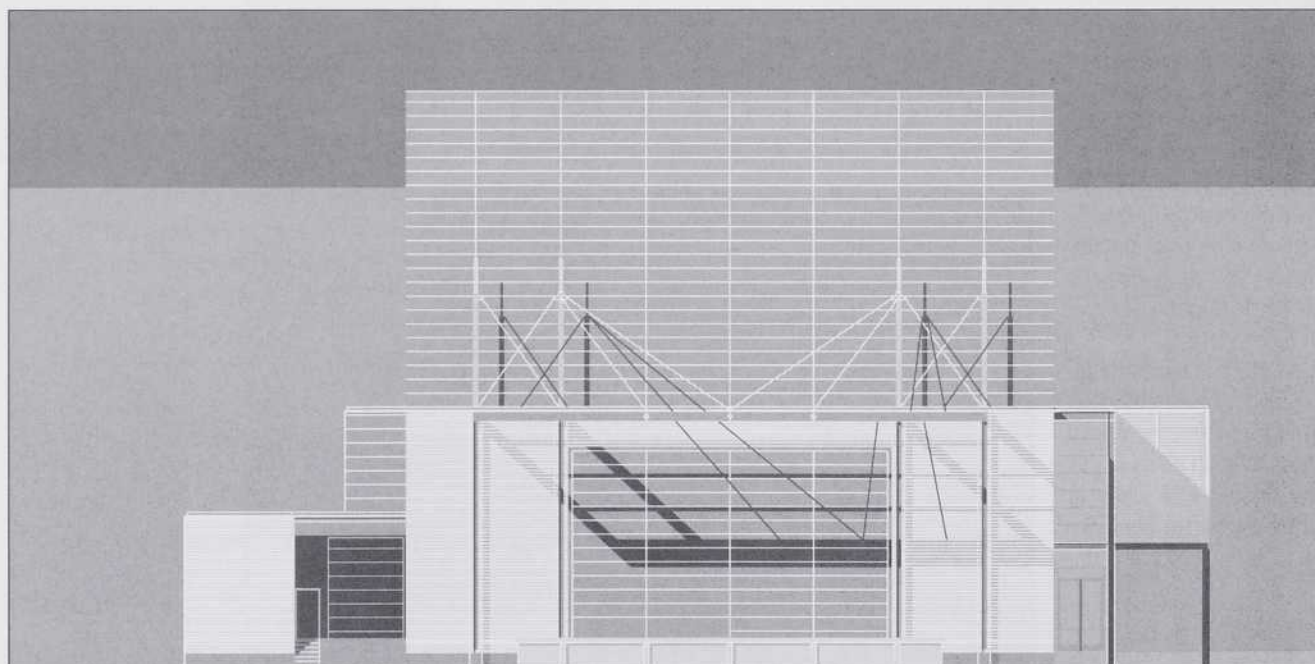
3.a



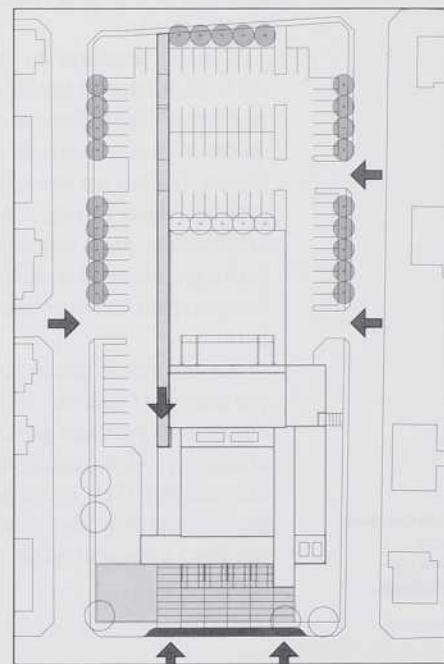
1



3.b



2



3.c

Erik Marosi
Martin Troy
Marc Laurendeau
Ewan Branda
Sylvie Perrault
Katsuhiro Yamazaki
Manon Asselin

L'atelier Glaf (Maquette)

Calculatec Inc (Structure)

Groupe-Conseil Tredec
(Mécanique/électricité)

COMMENTAIRES DU JURY

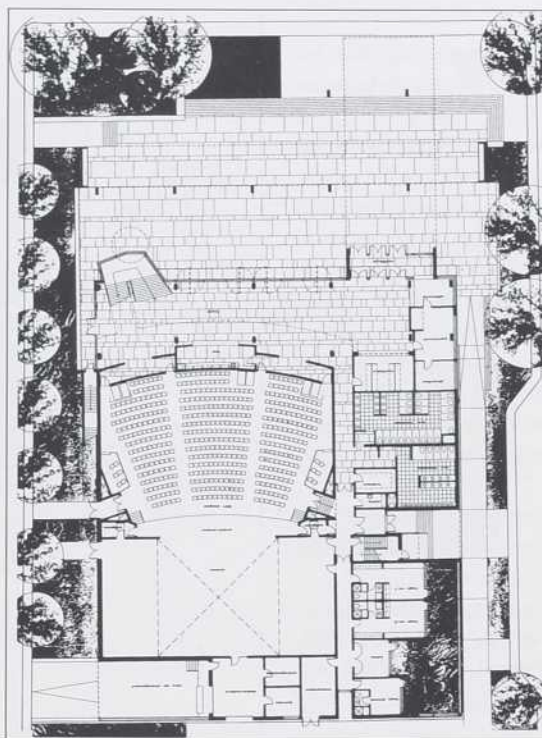
Le jury a estimé que les auteurs de ce projet avaient bien réussi à transcrire dans une architecture agréable et séduisante leur concept de base du trésor ou du bijou en serré dans un écrin.

Le jury a apprécié la qualité du traitement architectural, notamment le traitement des élévations latérales qui révèlent, à travers une enveloppe transparente, la forme de la salle; la paroi de maçonnerie en façade principale leur a cependant paru moins convaincantes et l'ampleur des moyens mis en oeuvre pour transposer en une forme architecturale le concept de base leur a semblé excessive; le volume requis est considérable et sa configuration pose certains problèmes d'entretien qui, à la longue, affecteront la qualité de l'immeuble.

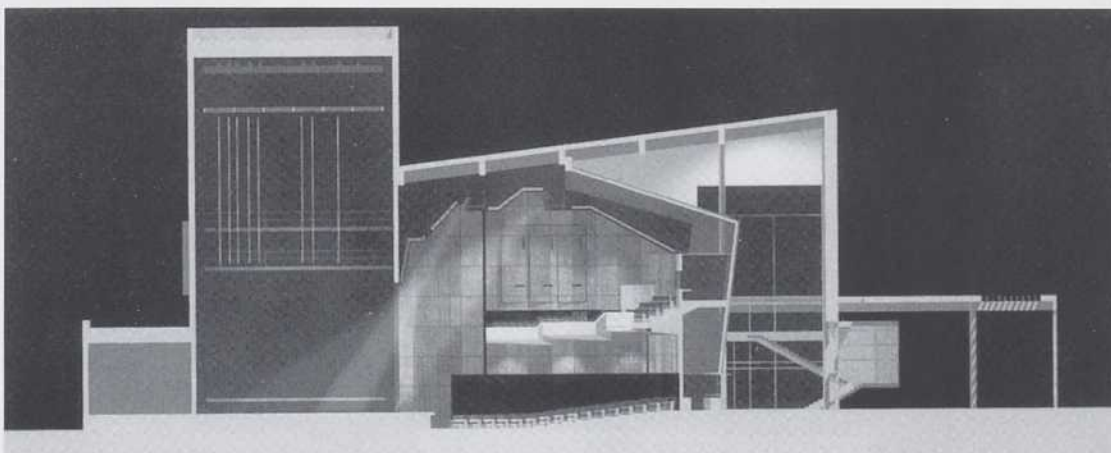
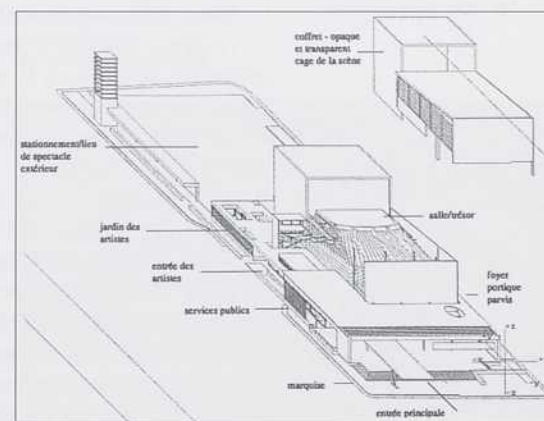
Le jury a cependant été sensible à l'ensemble des qualités de l'enveloppe qui témoigne d'une approche résolument moderne et contrôlée mais qui conserve beaucoup de caractère.

Le jury a aussi jugé excessive la distance maintenue entre la façade et la rue même si son aménagement traduit bien un certain cérémonial une certaine dignité appropriée à la fonction du lieu. Il en résulte cependant une marquise dont la profondeur est excessive et qui créera un espace extérieur désagréable, mal adapté à notre climat.

Le jury a noté une certaine confusion dans le traitement des espaces à l'arrière scène. Il a par ailleurs apprécié la qualité du traitement de la salle qui saura lui donner l'ambiance chaleureuse souhaitée.



1. Plan du rez-de-chaussée
2. Élévation latérale
3. Coupe longitudinale
4. Stratégie conceptuelle



ALLAIRE BERGERON COURCHESNE PERRAS / DURAND BERGERON

Sylvain Allaire
Alain Bergeron
Dany Bergeron
Michel Durand
Annick Durand
Tien Le Hoang
Benoit Pelchat
François Trépanier

Bruno Bergeron et
Guy Courchesne (Urbanisme)

Éric Tremblay et
Thé Chinh Ngo (graphisme)

COMMENTAIRES DU JURY

Le jury a, de prime abord, été séduit par ce projet dont les formes, les textures, les proportions, les jeux de transparence lui ont semblé convaincants.

Cependant le jury a considéré que l'implantation du projet rendait son intégration à la ville difficile; il regrette que le projet ne s'adresse pas de façon suffisamment claire au boulevard l'Ange-Gardien et croit que le gabarit de la rue Marsan est trop faible pour qu'on puisse tirer parti de la façade qui s'y construit. La lisibilité du projet, de ses fonctions, de ses volumes lui est apparu difficile.

Le jury a apprécié le traitement soigné des espaces extérieurs, notamment le traitement le long de la rue Marsan; cet aménagement lui est cependant apparu trop élaboré, hors de proportion compte tenu des moyens disponibles.

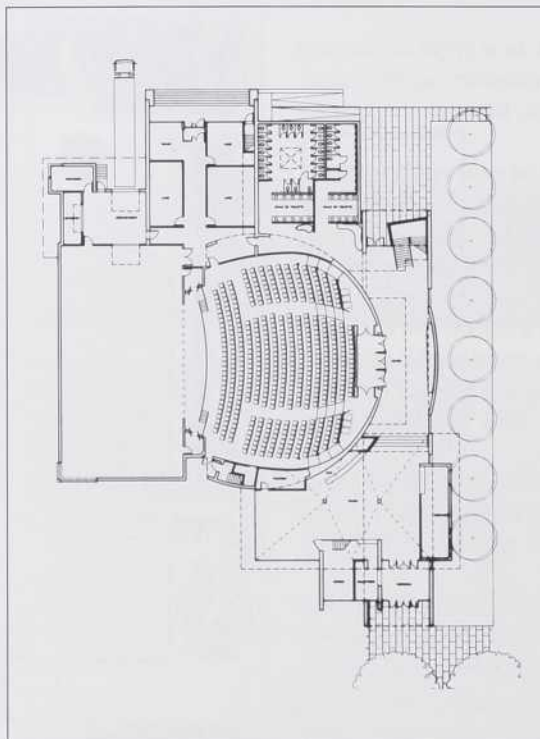
Les difficultés posées par l'orientation générale de l'immeuble et qui se reflètent d'ailleurs dans la planification des accès, réduit de beaucoup la force du parti initial.

Le jury s'est aussi inquiété de la fragmentation du bâtiment et des raccords difficiles entre chacune de ses parties; il craint que la réalisation d'un tel projet, à l'intérieur de limites budgétaires prévues, ne puisse se faire sans sacrifier la qualité des détails.

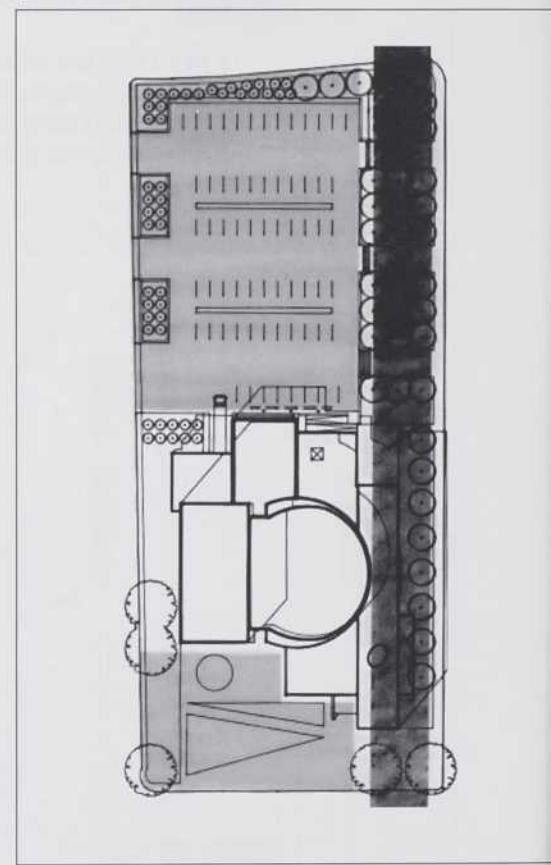
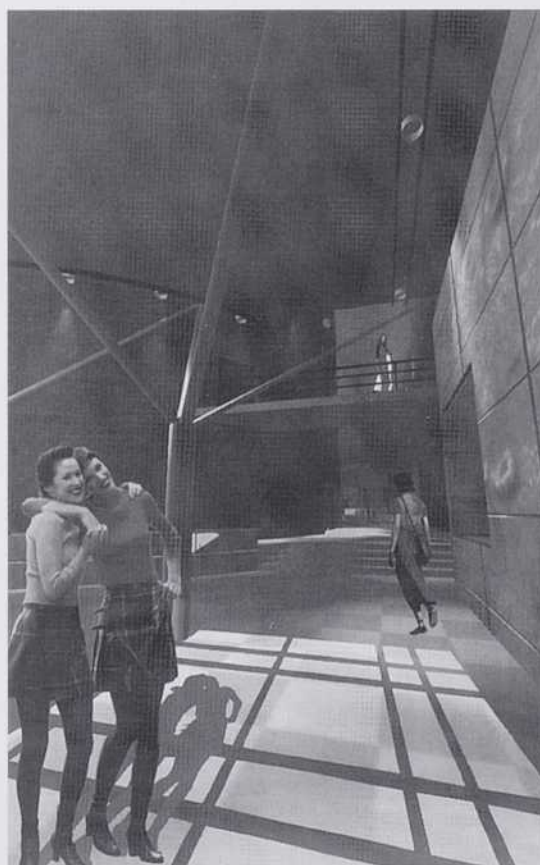
Sur le plan fonctionnel, le jury a émis certaines réserves sur l'étranglement du foyer au point d'entrée de la salle et craint qu'il en résulte certains engorgements; de plus l'accès à la salle manque de clarté et risque d'être difficile.

Le jury a aussi noté que les principes d'accès universels ne semblaient pas résolus pour tous les espaces du foyer et que le projet ne résolvait pas de façon entièrement satisfaisante l'ambiguïté créée par la présence d'entrées à chacune des extrémités du foyer.

Les proportions générales de la salle semblent bonnes mais son aménagement soulève certains problèmes: la forme générale risque de générer des échos, la disposition des sièges au balcon offre des vues vers les coulisses, la géométrie du plafond, à peine esquissée, est mal résolue.



1. Plan du rez-de-chaussée
2. Perspective du foyer
3. Vue du boulevard l'Ange-Gardien
4. Composantes



Howard Davies

Randy Cohen

Anne Cormier

Henri Brawner

Amal Andraos

Hélène Lamontagne

Roberto de Marco

François Lemoyne

Jozef Zorko

Claude Cormier et

Annie Ypperciel

(architecture du paysage)

COMMENTAIRES DU JURY

Le jury a apprécié l'audace du propos de cette firme malgré certaines réserves sur la pertinence du symbolisme auquel font références les formes architecturales.

Le jury a estimé que nonobstant sa facture, le projet réussissait à s'intégrer à la ville par la générosité de son parvis protégé, l'ouverture de son foyer, la transparence du hall, l'échelle appropriée le long de la rue Marsan et la sobriété de ses formes; on y perçoit donc une lecture différente mais tout à fait pertinente de ce qui caractérise le tissu urbain environnant ainsi qu'une traduction des éléments essentiels de L'Assomption à l'intérieur d'un cadre unificateur.

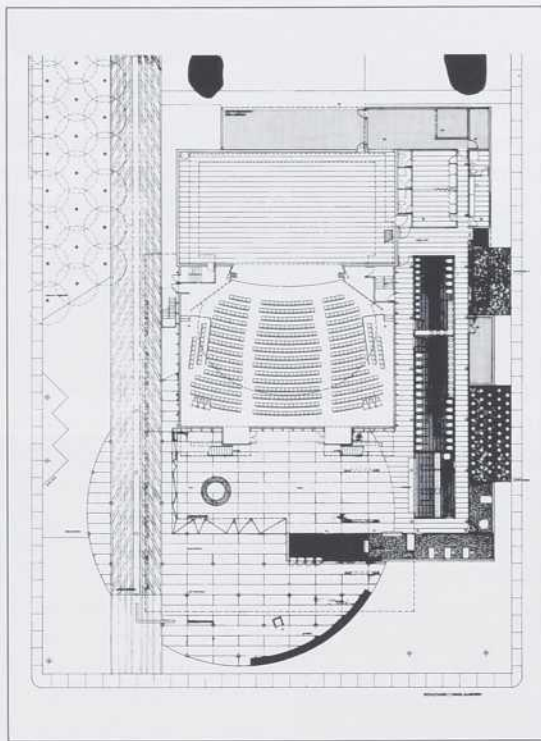
Le bâtiment proposé a été perçu comme un événement, un spectacle en lui-même, mais certains ont craint que son architecture ne représente un effet de mode qui, d'ici une dizaine d'années pourrait dater. Le jury s'est aussi interrogé sur la perception que pourrait avoir les gens du milieu d'un tel projet.

La volumétrie générale du projet et les proportions du foyer ont semblé à certains hors d'échelle et les proportions du bâtiment gagneraient à être resserrées. La projection généreuse de l'avant toit risque de créer, le jour, un espace extérieur un peu sombre; le soir cependant la transparence de la paroi permettra une illumination généreuse. Les proportions de cet espace, même si elles semblent excessives à certains, pourraient, selon d'autres, être habillées et habitées pour traduire le dynamisme du milieu culturel régional.

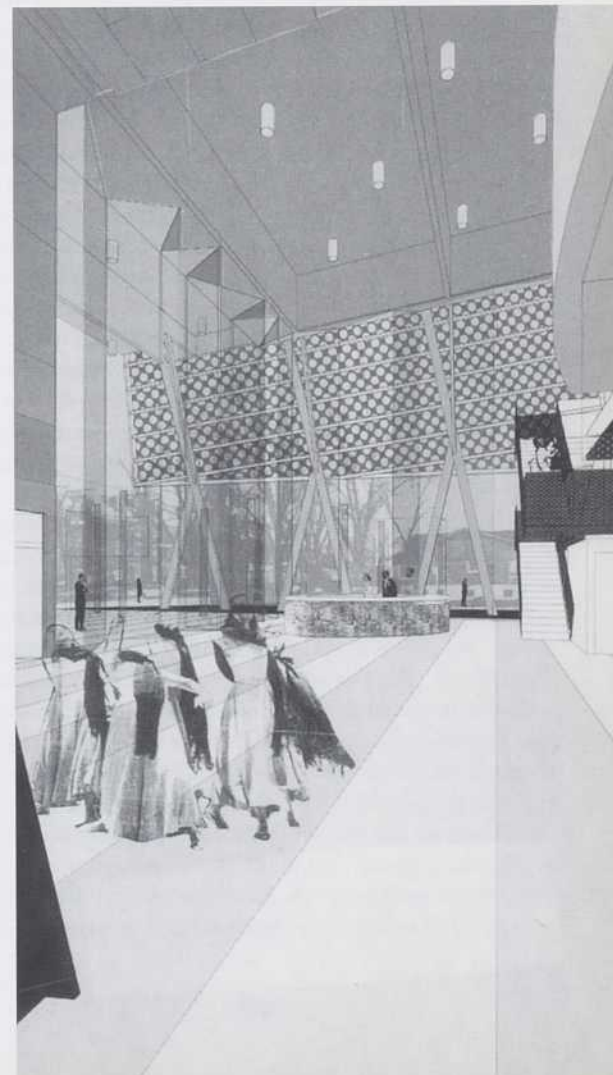
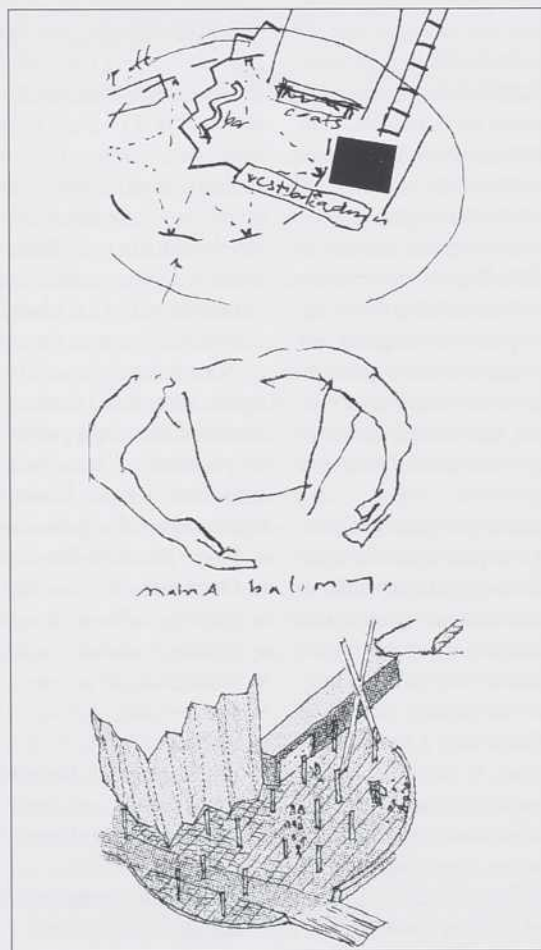
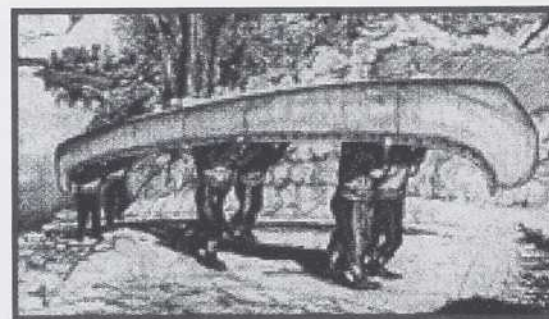
Le traitement du stationnement a suscité des réactions diverses, certains craignant que les pierres qui y sont déposées soient perçues comme de curieux objets plutôt encombrants alors que d'autres y ont vu une façon habile et séduisante de meubler cet espace.

Sur le plan fonctionnel, le jury a noté, malgré la clarté du plan, certains problèmes, notamment celui de l'accès au balcon et de l'agrandissement éventuel. Pour ce qui est de la salle elle-même, le jury la considère assez bien résolue.

Sensible à l'aspect novateur de la proposition, aux qualités de son langage architectural, au dynamisme de ses formes, le jury recommande qu'une mention spéciale soit accordée à ce projet qui, s'il n'avait pas tous les atouts pour convaincre de sa nécessaire présence à L'Assomption, a suscité un questionnement essentiel sur la forme d'un équipement culturel en région.



1. Plan du rez-de-chaussée
2. Illustrations du concept
3. Le Portage
4. Perspective du foyer



LES MAISONS SMITH ET HAZEUR, PLACE-ROYALE À QUÉBEC

UN DOSSIER PRÉPARÉ PAR GEORGES ADAMCZYK



État des lieux

Ce concours national d'idées en architecture pour la restauration des maisons Hazeur et Smith à Place-Royale, concerne la réalisation d'un centre d'accueil et d'interprétation ainsi que des commerces et des logements. Ce concours à deux étapes a été organisé par la Société de développement des industries culturelles (SODEC), le donateur d'ouvrage, en association avec le Musée de la Civilisation qui a la charge d'assurer l'interprétation et l'exploitation du Centre. Le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Québec collaborent à ce projet dont ils autoriseront ultimement la construction.

Il faut se référer au fil de l'histoire du projet d'ensemble de la Place-Royale à Québec, pour situer les enjeux de cette consultation unique en son genre. De la restauration à la reconstruction critique jusqu'à l'intervention contemporaine dans un contexte ancien, depuis 1963, date de la création de l'arrondissement historique du Vieux-Québec, les attitudes, les méthodes et les moyens de l'expertise architecturale touchant au patrimoine ont considérablement évolué. La préservation autoritaire, avec ses risques de confiner tout un secteur de la ville à l'état de musée d'antiquités ou de décor anachronique pour le divertissement des visiteurs, a le mérite d'avoir sauvé ce patrimoine de l'abandon et de la destruction irréparable et de faire qu'il est aujourd'hui inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Cependant, une réflexion s'imposait pour assurer à cet arrondissement urbain l'authenticité et la vitalité d'un milieu bâti signifiant dans le quotidien des citoyens. Que ce soit dans l'ordre de la sociabilité qui favorise l'implantation de logements et de commerces ou dans celui de l'accessibilité à la culture qui nécessite un lieu public d'interprétation de cet environnement exceptionnel. Le document remis aux participants résume le consensus actuel: «refaire de Place-Royale un véritable quartier, animé et habité. La vocation touristique doit s'y intégrer harmonieusement. Touristes ou résidents, les gens recherchent une expérience globale de vie permettant de créer un lien entre la ville et sa richesse culturelle. Son histoire, la beauté de son site, son activité commerciale et une vie culturelle intense sont autant d'éléments essentiels à cet équilibre.»

Pour la discipline et pour la profession, cette perspective justifiait amplement la mise sur pied d'un concours national, prolongeant ainsi les débats propres aux milieux des historiens, des restaurateurs et des conservateurs vers les intervenants, créateurs, architectes et entrepreneurs culturels qui œuvrent à construire notre culture bâtie. Déjà initié à travers des réalisations marquantes comme la Maison Alcan ou le Musée des Beaux-Arts à Montréal et le Musée de la Civilisation à Québec, le thème de «créer dans le créé», a probablement suscité un intérêt dans le public lors de la réalisation du Musée de la Pointe-à-Callière conçu par les architectes Dan Hanganu et Provencher-Roy. Aujourd'hui la Place d'Youville à Montréal et la Place-Royale à Québec portent à son point le

plus stimulant ces retrouvailles entre la culture du passé et la culture actuelle. Les cinquante-quatre firmes d'architectes qui ont soumis des propositions ne s'y sont pas trompées en accordant tout leur enthousiasme et leur imagination à cette rencontre importante pour l'architecture québécoise. Ces propositions et celles développées par les cinq finalistes ont été exposées au public, au Musée de la Civilisation en mai dernier et au Centre de design de l'UQAM cet automne. Elles ont générées beaucoup de réactions élogieuses, de l'étonnement aussi face à cette heureuse découverte d'un dialogue possible entre deux architectures, celle d'hier et celle d'aujourd'hui, dans une même réalisation.

Les données du concours étaient très spécifiques quand à la marge d'interprétation offertes aux architectes. D'un côté, «le goût de l'authenticité», c'est-à-dire: le respect de l'intégrité de cette pièce urbaine remarquable que constitue la Place-Royale et le rôle que jouent les façades des maisons Hazeur et Smith. De l'autre, le refus de la «neutralité», c'est-à-dire: une insertion urbaine sur la côte de la Montagne qui fait appel à la créativité contemporaine et au savoir-faire urbain. Citons le document du concours: «...l'enjeu semble de taille: si l'architecture du nouveau centre d'interprétation ne peut être totalement indifférente à l'environnement bâti (être violemment en rupture), en raison des liens que le bâtiment entretiendra avec le milieu, elle ne peut non plus se contenter de copier le bâti ancien environnant par mimétisme ou n'être qu'une voisine neutre. Il y a place pour une architecture où l'expression contemporaine s'affirme clairement en complémentarité avec l'architecture environnante. Au même titre, une insertion dont l'architecture témoignerait de manière exceptionnelle de l'évolution de la pensée et des comportements humains sans tenir compte de l'environnement bâti ancien actuel aurait quelque chose d'incongru, compte tenu du contexte.»

Sous la supervision du conseiller professionnel Louise Amiot, architecte à Québec, les deux tours du concours se sont déroulés tel que prévus, les finalistes soumettant leurs propositions en mars dernier. C'est le même jury qui a sélectionné les cinq finalistes et le projet lauréat. Le jury était composé des personnes suivantes:

- Pierre Bertrand, Directeur au patrimoine, SODEC
- Claire Simard, Directrice, Musée de la Civilisation
- Francine Lelièvre, Directrice générale, Pointe-à-Callière
- Sophie Charlebois, architecte
- Mario Saia, architecte
- Jan Zwijski, architecte, École d'architecture de Québec
- Sylvain Gagné, Commission de Place-Royale
- Michel Bégin, architecte
- Cyril Simard, architecte, Commission de biens culturels
- Serge Fillion, urbaniste, Commission de la capitale nationale

Un comité technique était chargé d'effectuer une analyse des aspects fonctionnels, techniques et financiers. Ce comité était composé de Louise Amiot, Jean-Louis Simard de la SODEC et un représentant du Musée de la Civilisation.

Les critères de jugement pour la phase II étaient listés ainsi:

- l'avancement du concept retenu en phase I
- les modes d'intégration au tissu urbain et aux caractéristiques de l'îlot IV
- le mode d'insertion et son impact sur le tissu urbain
- l'organisation fonctionnelle découlant du programme
- la volumétrie
- la clarté du message architectural
- le souci du détail et de la qualité
- la richesse du dialogue entre le patrimonial et le contemporain
- le respect du budget
- la durabilité et la faisabilité technique

Dans les pages qui suivent, nous présentons les propositions des cinq finalistes avec des extraits de leur texte d'intentions. Ceci ne rend pas tout à fait justice à la qualité de ce concours. En l'absence de commentaire du jury, les propositions du premier tour mériteraient d'être rassemblées dans un recueil. Pour que la mémoire de ces travaux animés et éclairent les discussions qui ne manqueront pas d'être suscitées par ces résultats.

COLLABORATEURS
Noppen, Morisset,
historiens de l'architecture

REGARDS ET EXPLORATION: LA MISE EN MÉMOIRE

L'espace que modèle le projet est celui d'un parcours mettant au jour la signification des lieux, soit sous le regard, soit par l'exploration. C'est dire que, au-delà de l'adéquation totale du projet aux contraintes programmatiques fonctionnelles et formelles qui nous furent soumises, nous proposons l'adéquation de l'espace architectural, extérieur et intérieur, à la mise en scène de la ville et de l'histoire incarnée dans le projet de restauration/insertion.

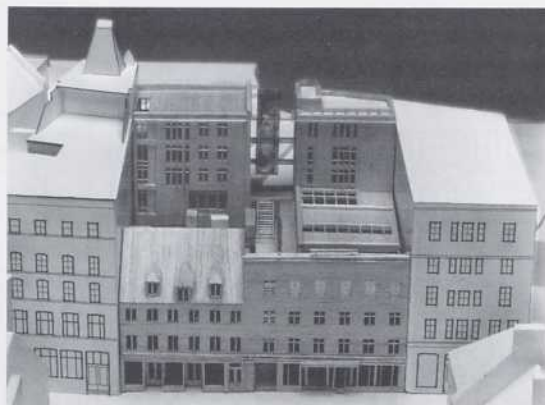
LES REGARDS: DE LA VILLE À LA PLACE À L'OBJET

Les premiers regards sont ceux que l'on pose de l'extérieur vers l'intérieur, de la ville vers la place, de la place vers l'objet (Hazeur/Smith). Depuis le terme de l'axe du Québec contemporain, le long de la côte de la Montagne, Hazeur/Smith offre une première vue sur les mémoires dont il se fait le porteur: le regard sur la ville s'y accroche et découvre Place-Royale.

En effet, de jour comme de nuit, en lumière, la modénature régulièrement rythmée de la côte, rétablie par les façades Hazeur/Smith, est ponctuée un bref instant: avec la bande des circulations verticales de Smith, une bande verticale correspondante sur Hazeur dessine les jambages de la Porte des Indes dont un, jouxtant le Passage du Roi, se mute en signal. Cette structure verticale, vitrine mettant en étalage, à chaque étage, les expositions du centre, s'élève en effet aussi tel un campanile, émulant le signal du Musée de la civilisation dont le complexe interprétatif devient ici l'antenne; puis, au-dessus du Passage du Roi, les passages aériens de Hazeur et Smith, formant cochère, deviennent les supports des bannières annonçant les événements dont Place-Royale est son centre d'interprétation seront hôtes.

Ainsi représentée dans la ville, Place-Royale invite dès lors à un regard plus introspectif; passant de la ville vers la place, le visiteur sera ensuite conduit à regarder les mémoires dont Hazeur/Smith est le réceptacle. Le long de l'axe du Québec contemporain, descendant comme on remonte le temps, le Passage du Roi dévoile de fait un regard sur le passé, sur l'histoire: il s'agit d'abord de la Vitrine de l'Histoire, reflétant, interprétant l'image floue du Mur des empreintes de la paroi sud de l'escalier.

Puis, le regard découvre, à l'intersection entre le vecteur du Québec contemporain et celui de l'Empire français d'Amérique, la Place-Royale telle que le geste architectural Hazeur/Smith l'a complétée. La Façade du Ponant, vue depuis la place de Paris, depuis les vestiges de l'Abitation ou depuis le buste de Louis XIV, reprend la rythmique hétérogène de cette quatrième paroi de la place, préservant l'intégration d'Hazeur et de Smith qui y revivent. Cependant, aux côtés de l'allée Smith, passage privé



qui, au regard curieux, n'est qu'une porte marquant l'ultime travée de la maison Smith, la façade de Hazeur se fait le nœud des axes conceptuels du projet, aboutissement des regards de la ville vers la place. En-deçà des apparences «sages» participant au propos formel de la place, la Façade du Ponant, au terme du vecteur de l'Empire français d'Amérique, se pose en signal de l'interprétation qu'elle abrite. Le regard reconnaît la projection de l'espace public du Passage du Roi: la réécriture de la cochère empruntée à la maison du 18^e siècle s'unit aux persiennes la surplombant pour distinguer cette travée. Les persiennes elles-mêmes symbolisent l'espace différencié derrière la façade homogène: travée et étage supérieurs encadrent ainsi l'espace du centre d'interprétation. Enfin, au rez-de-chaussée, sous la marque de l'art nouveau, une sobre marquise, appareillée à la devanture commerciale, attire le regard qui pénètre à l'intérieur. Le visiteur accède à l'exploration.

L'EXPLORATION D'UN DIALOGUE, ENTRE L'ESPACE ET L'ARKHAIOS

L'intérieur conjugue l'interprétation structurant l'Espace Hazeur (le geste actuel) et l'histoire interprétée, dévoilée par l'Arkhaïos. Vestiges en sous-sol, en parois, ou retrouvés dans des empreintes émuloées sont mis en scène grâce à l'omniprésent dialogue entre exploration et objet ex-

ploré. Le hall condense à lui seul la signification de l'espace: ouvert du rez-de-chaussée jusqu'au toit, il offre en exposition la paroi rugueuse des murs anciens de la maison Hazeur au nord; vers le sud, il offre en perspective, émergeant des voûtes, la Vitrine de l'Histoire, aussi transparent de ce côté, qui retrace l'histoire de la maisonnée Hazeur; par delà la structure légère de l'escalier du Passage du Roi, enfin l'explorateur entrevoit le Mur des Empreintes et ses traces-vestiges. Au sol, le Plan Hazeur complète la figure historique exposée à ce premier moment de mémoire; puis l'exploration chemine dans la maison, vers l'arrière, par-delà les services qui n'apparaissent que comme des volumes bas dans l'espace dédié à l'accueil. L'exploration se poursuit plus avant dans l'histoire, jusque dans l'amphithéâtre multimedia, ouvert de bas en haut devant le mur de soutènement concave à l'arrière du lot; accueillant les visiteurs, un plateau circulaire -tel un *cedérom* encyclopédique, consignant l'histoire- y repose, exploitant les quatre surfaces et tout l'espace, en écran de présentation.

De là, la promenade emprunte des passerelles au-dessus des vestiges mis au jour et descend dans les voûtes sous la Hazeur et Smith -peut-être, un jour, sous la place, vers l'Abitation... Puis remontant vers les étages supérieurs *via* la colonne translucide de l'escalier -un puits de lumière la dissocie de l'Arkhaïos- l'exploration découvre les espaces d'exposition, posées sur deux dalles flottantes des cages de verre séparent aussi de l'Arkhaïos ces espaces, qui peuvent être complètement isolés et «neutralisés» grâce à un dispositif d'écrans mobiles.

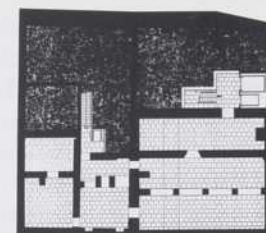
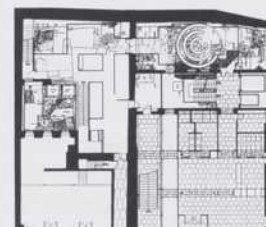
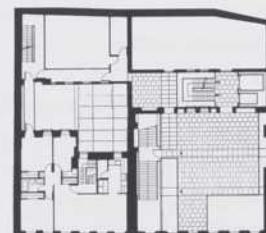
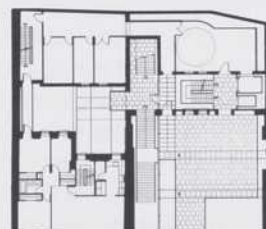
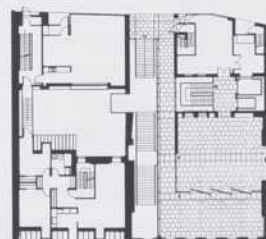
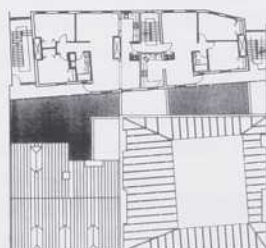
LES REGARDS, DE LA MÉMOIRE À LA VILLE

Après les regards furtifs qui, de chaque étage, dans l'axe de l'Empire français d'Amérique, renouvellent les lectures de la place, point focal de l'histoire interprétée, l'exploration se termine sur le toit, où la table d'orientation, à la rencontre des vecteurs historiques, permet de reconnaître Place-Royale dans Québec, dans l'Amérique française. Les ateliers d'animation s'y substituent aux activités tenues sur la place, par mauvais temps; cependant, prolongation de la place elle-même, le toit Hazeur, constitue aussi l'ultime moment de la mise en scène. Les regards de la ville vers la place, de l'aujourd'hui vers l'histoire, enrichis de l'interprétation, retournent vers la ville chargés de mémoire: point de vue privilégié sur la place, vers l'orient, le belvédère régalien, aussi accessible depuis la côte de la Montagne, fédère les significations glanées par les regards sporadiques que proposaient les percées, de chaque étage de cette montée dans le temps. Le voyage à la Place-Royale s'y termine, sur les horizons nouveaux de la destinée des francophones de ce côté-ci de l'océan.

PROJET LAURÉAT



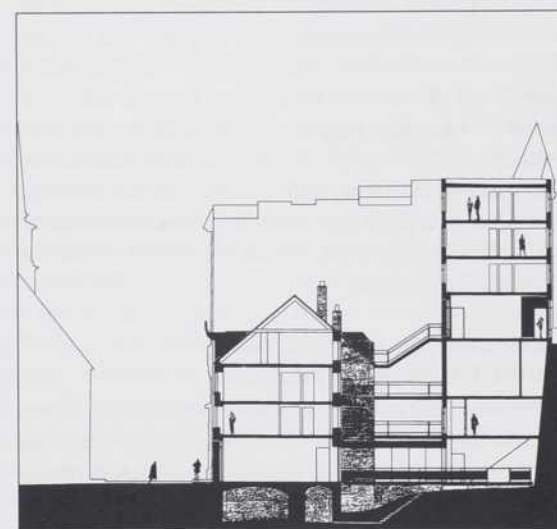
1



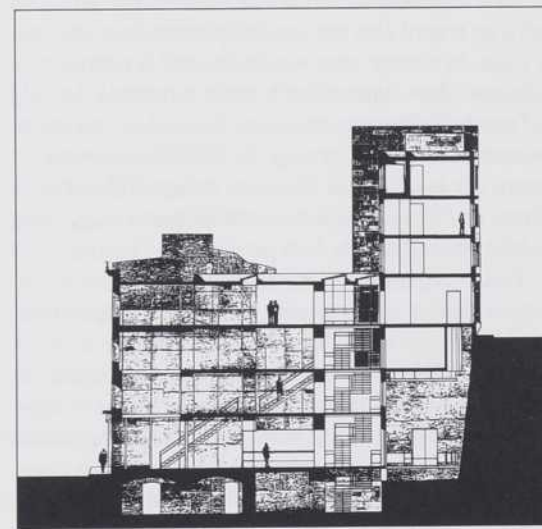
3



4



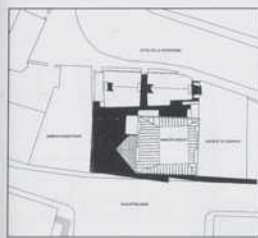
5



6

1. Intégration urbaine
2. Plans du rez-de-chaussée et des étages
3. Élévation Place-Royale
4. Élévation Côte de la Montagne
5. Coupe transversale - Smith
6. Coupe transversale - Hazeur

DELORME MORIN COUTU (CIMAISE)



1

**À LA RECHERCHE DU TEMPS PERDU,
ÉCHAFAUDER L'ÉDIFICE DU SOUVENIR**

Sur le site nous déposons un écran.

Devant le mur mitoyen Hazeur-Smith nous ouvrons un espace interstitiel. Celui de notre temps. Tournant de siècle. Fin de millénaire.

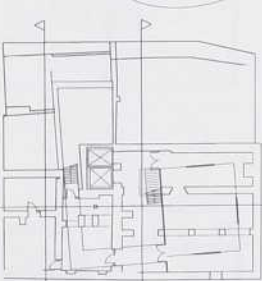
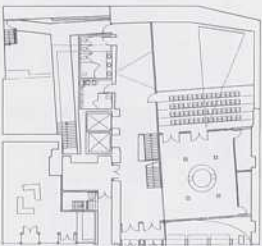
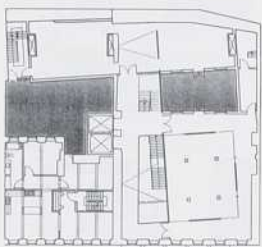
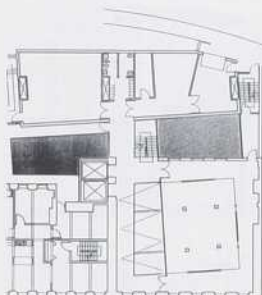
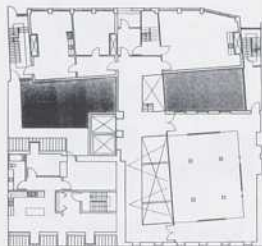
Devant le mur témoin, nous déposons un palimpseste de plaques de verre portées par une fine trame d'acier. L'installation prend l'angle d'un geste contemporain qui veut s'affirmer. C'est le support de notre époque sur lequel s'imprime en images défilantes et évanescentes la lumière des projecteurs enchâssés dans la maçonnerie du mur mitoyen. Les pierres, qui ont écouté pendant tout ce temps, prennent maintenant la parole et racontent leur histoire.

Dans cet espace ouvert, on circule. Perméabilité entre le bas et le haut, l'extérieur et l'intérieur. C'est un hall d'entrée multimédia. Les images et les voix s'élèvent dans une fugue représentative des entrelacements du passé. Temps multiples se superposent en strates.

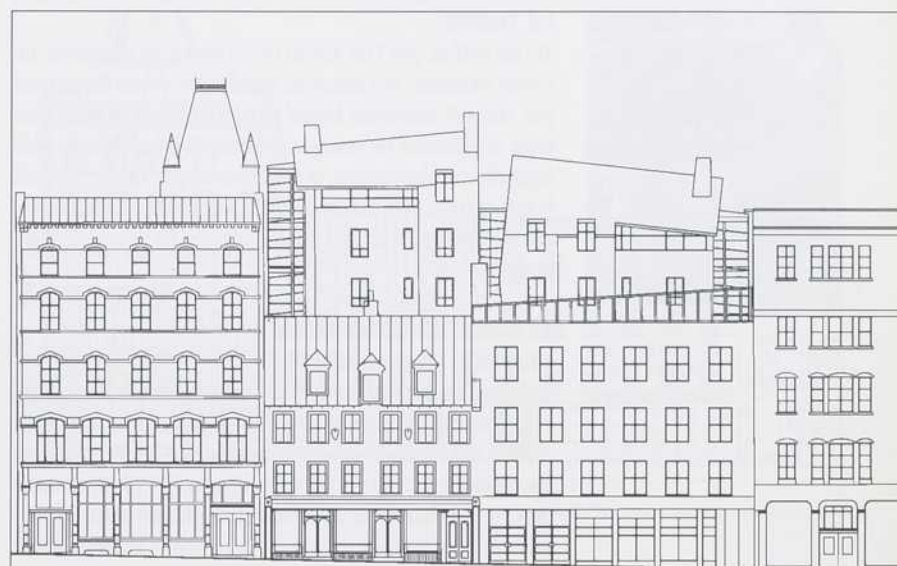
Tectonique. Les étages d'exposition sont contenus dans un volume distinct situé derrière l'écran immatériel du souvenir. C'est un présentoir où l'ordre est fait. Le temps est disséqué et interprété. Les strates révèlent leur substance.

L'espace d'exposition est flexible et polyvalent. Des cloisons amovibles glissent sur des rails pour définir un espace changeant selon les exigences de la mémoire. Deux lieux peuvent ainsi être engendrés: le déambuloire périphérique qui introduit graduellement la matière par ses percées sur la Place et vers les murs mitoyens et le contenant central, dépôt intemporel des divers objets et artefacts du passé.

Le Centre s'implante sur le site en respectant la logique du tissu ancien. Ainsi deux corps de bâtiment sont définis à l'avant et à l'arrière des lots, recréant au milieu des courettes déjà présentes antérieurement sur ce terrain. Le fonctionnement interne du bâtiment s'établit ensuite selon cette implantation: les espaces d'exposition se situent pour la plupart dans la maison Hazeur et les espaces de service et d'administration se retrouvent dans le volume érigé sur la partie des lots donnant sur la côte de la Montagne. La faille ouverte transversalement devient donc le principal lien de circulation du Centre.



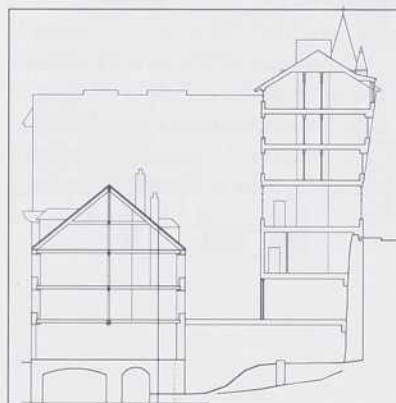
2



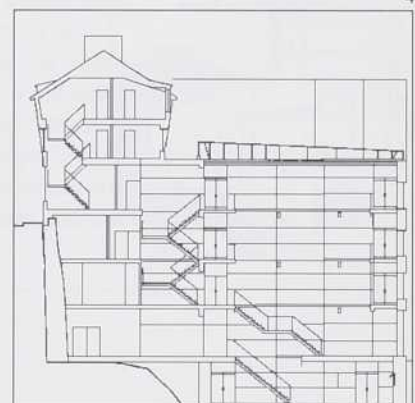
3



4



5

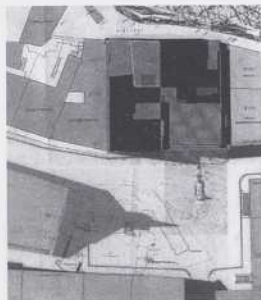


6

1. Intégration urbaine
2. Plans des niveaux
3. Élévation Place-Royale
4. Élévation Côte de la Montagne
5. Coupe transversale - Smith
6. Coupe transversale - Hazeur

MENTION

MAROSI TROY



1

COLLABORATEURS
Manon Asselin
Katuhiro Yamazaki

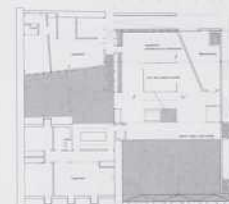
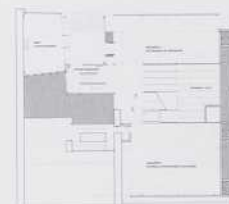
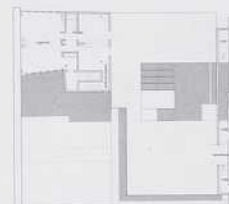
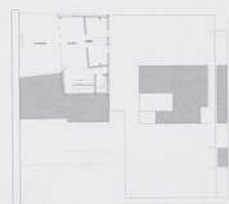
LE THÈME

Tel un coffret que l'on aurait ouvert pour en découvrir un trésor exhumé, le Centre se démarque symboliquement par son toit lumineux lequel rayonnant vers la ville, propage la présence de vestiges précieux. De par la force poétique de son abstraction, le toit lumineux du Centre devient le lien entre la ville et l'archéologie du site. Son faite s'ouvre symboliquement au ciel tandis que ses voûtes parlent du passé.

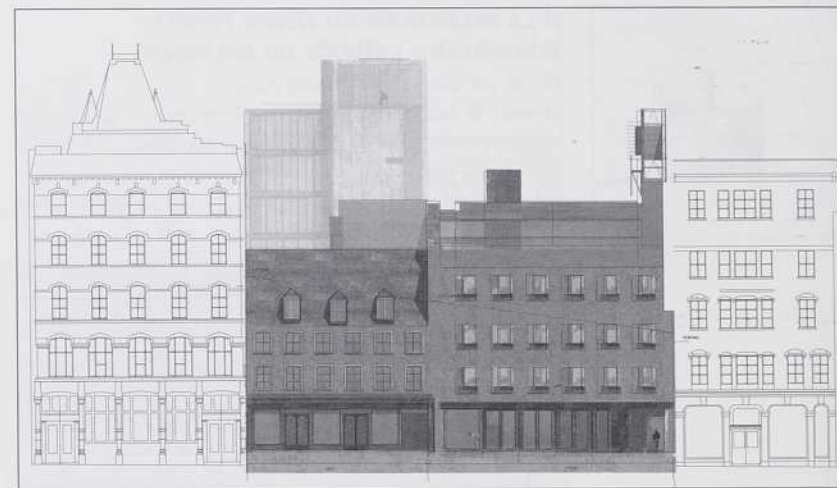
**LE PARTI ARCHITECTURAL:
L'ESPACE DE L'ABSENCE**

Par une lecture attentive du visible du site et de son secret, l'architecture des espaces d'exposition s'articule autour des événements qui ont marqué les occupations successives du site, le feu dévastateur de 1990, étant le plus récent. Ainsi s'amorce une permutation naturelle des vides le long du mur mitoyen. Alors que la maison Smith sera restaurée dans son entièreté, la maison Hazeur sera conservée dans son état évidé. La sobriété de cet espace accentue son pouvoir évocateur et augmente l'intérêt et la capacité de communication. Toute la force poétique des traces de l'histoire inscrites sur le mur mitoyen sont mises en lumière: l'espace évidé de la maison Hazeur - l'espace de l'absence - est à la fois l'objet exposé et l'aire d'exposition. À l'arrière de la maison Hazeur, l'empreinte de l'occupation parcellaire du site est déployée en un circuit d'exposition continu. La nouvelle structure capture le dynamisme de la topographie naturelle du quartier et contribue à redéfinir l'espace volumétrique de la cour d'origine de la maison. Dans cette cour virtuelle, des *objets trouvés* sont télescopés au-dessus des fouilles d'où ils ont été extraits. Le circuit ascendant permet une mise en scène des vestiges archéologiques et génère une fluidité propice à l'exploration. De la roche brute du *plancher des indices précieux*, on circule à travers les strates rustiques des voûtes et de l'annexe Smith vers les surfaces raffinées, jusqu'à la légèreté du toit.

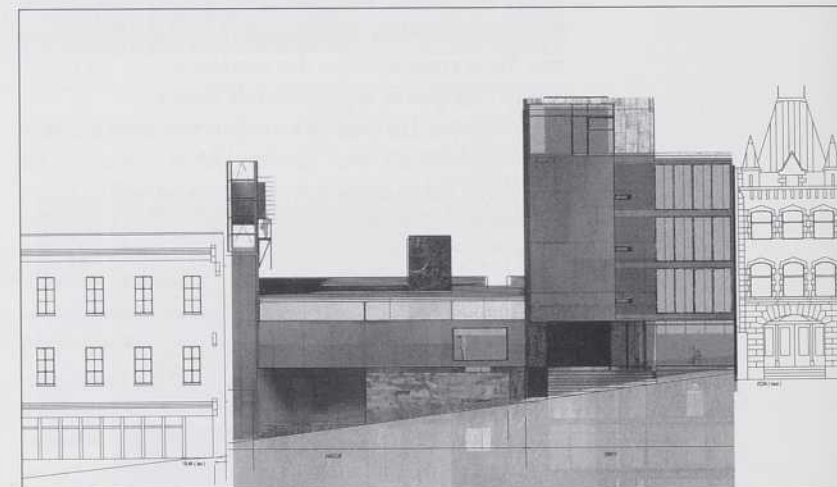
Lieu de mémoire donc, mais aussi lieu au présent, le Centre doit pouvoir transcender sa propre actualité pour permettre à son œuvre de s'ancrer dans la durée et la continuité de la Place-Royale. Réoccuper le site n'est ni une reconquête ni une imitation. Le processus d'intégration transparait dans la simplicité de l'intervention architecturale proposée.



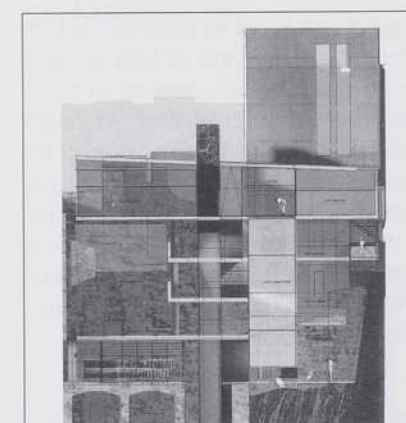
ÉLEVATION PLACE-ROYALE



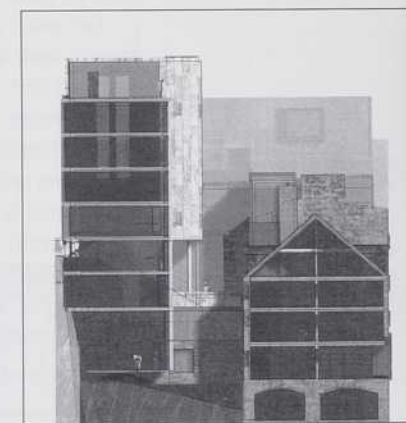
3



4

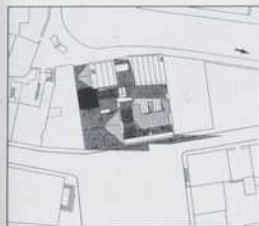


5



6

1. Intégration urbaine
2. Plans des niveaux
3. Élévation Place-Royale
4. Élévation Côte de la Montagne
5. Coupe transversale - Hazeur
6. Coupe transversale - Smith



1

COLLABORATEURS
Sopax, ing.
Martin Roy, ing.

PRÉSENTATION DU PROJET

Le centre d'accueil et d'interprétation peut-être conçu en tant qu'annexe de la place ou encore comme un plus vaste projet dont la place serait en fait la pièce maîtresse; ainsi, la façade perméable et inhabitée de la maison Hazeur contribue à définir le périmètre de la place tout en singularisant l'accès au Centre d'accueil et d'interprétation. Tel un parvis, la place se glisse sous la façade de la maison Hazeur jusqu'aux nouvelles constructions situées en cœur d'îlot. La structure d'acier qui, de l'intérieur, soutient cette façade abrite un espace technique destiné à l'animation de la place. Place et centre jouant tour à tour les rôles d'espace servant et d'espace servi.

Les nouvelles constructions font référence à la topographie et à la constitution du secteur mais elles se distinguent des restaurations d'édifices existants (maison Smith et Place-Royale) et de la mise en valeur de vestiges (l'ensemble que forment les caves, le sol, le sous-sol, les murs anciens).

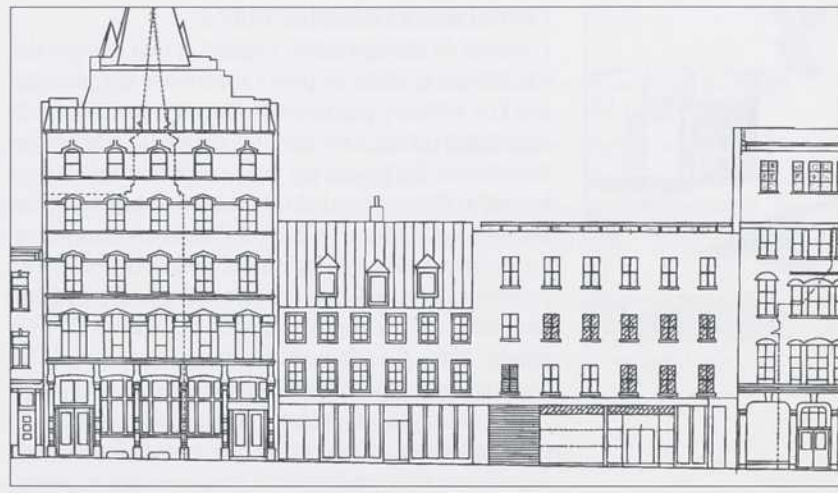
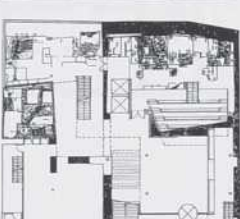
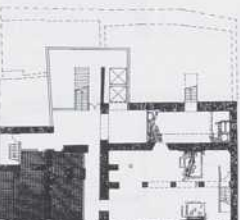
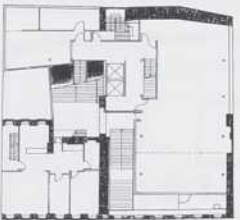
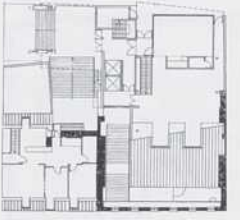
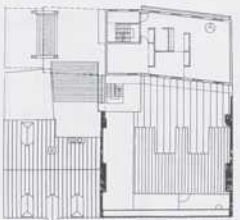
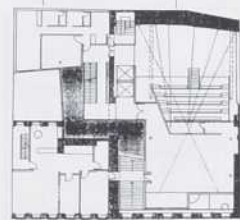
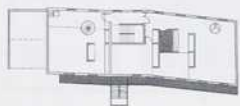
Le long de la côte de la Montagne, dans le prolongement de la falaise, le bâti est un rempart de brique, percé d'un belvédère marqué des lettres P et R (jouant un rôle structural et annonçant le centre d'interprétation) et d'un passage (sorte de porte cochère). Il abrite 5 logements aux étages. Du côté intérieur de l'îlot, les logements sont prolongés par des balcons typiques faits d'acier et de bois. Sous le niveau de la côte, dans l'épaississement de la paroi de la falaise, le parement de la zone de service est en pierre.

Un escalier urbain de bois rappelle la construction de la terrasse Dufferin et mène du belvédère de la côte de la Montagne à la Place-Royale révélant la nature complexe de l'intérieur de l'îlot.

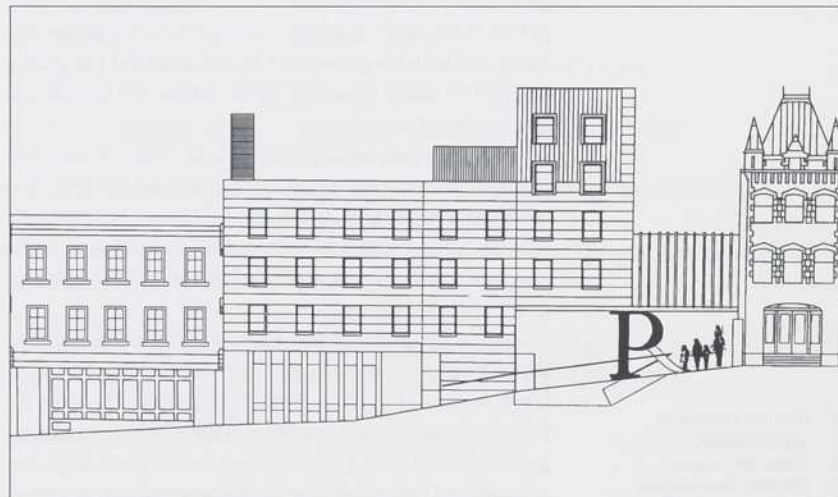
Une boîte secrète recouverte de cuivre contient des espaces d'exposition et d'animation, complément à la mise en valeur *in situ* du bâti ancien et des vestiges archéologiques. Elle couvre la hall d'entrée et elle est attachée à la façade de la maison Hazeur par son unique fenêtre, ouvrant l'espace d'animation sur la place et vers le fleuve.

L'exposition d'introduction met en valeur les vestiges situés à l'arrière de la maison Hazeur et mène le visiteur du hall d'accueil à l'exposition synthèse en sous-sol au niveau des voûtes. En marge du centre, ces fonctions lui sont reliées: le commerce qui pourrait comprendre un café, est situé au rez-de-chaussée de la maison Smith avec une communication possible vers la cour des vestiges, en fond de lot, brouillant ainsi la définition traditionnelle du territoire muséologique; la salle communautaire, installée au rez-de-chaussée de la côte de la Montagne, sépare les logements du centre d'interprétation et présente une façade publique au niveau de la côte.

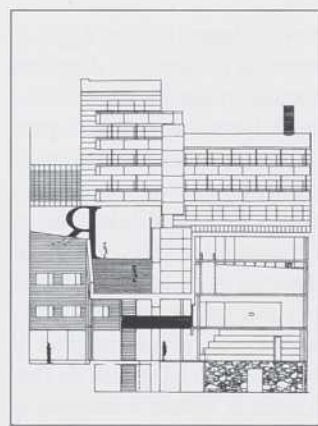
Trois logements sont situés aux étages de la maison Smith, l'entrée se faisant sur la Place-Royale. Les cinq autres logements sont accessibles à partir de la côte de la Montagne et ont tous une vue sur le fleuve et la ville.



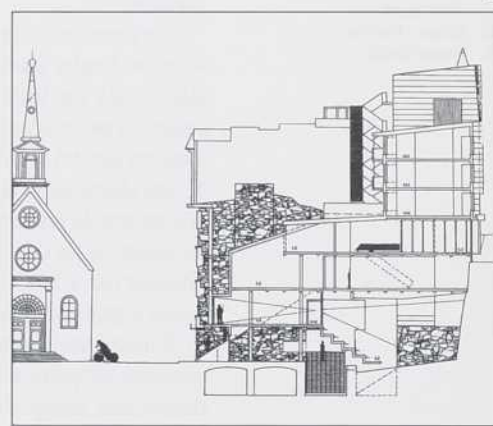
3



4



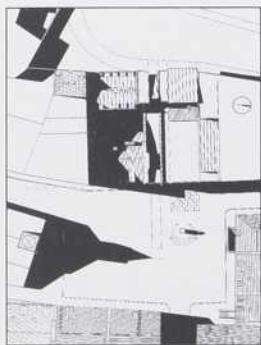
5



6

1. Intégration urbaine
2. Plans des niveaux
3. Élévation Place-Royale
4. Élévation Côte de la Montagne
5. Coupe longitudinale
6. Coupe transversale

ST-GELAIS TREMBLAY BÉLANGER BEAUCHEMIN



1

L'ESCALIER DU PASSAGE PUBLIC

L'escalier du passage public longeant le mur mitoyen des lots Hazeur et Smith ne peut s'apparenter aux passages que l'on retrouve par exemple dans le secteur du Petit Champlain puisqu'il est partie prenante du centre d'interprétation. Il n'est pas sur une parcelle distincte et il est le résultat d'un geste urbain et gracieux de la part de l'organisme qui y logera. De plus, il s'apparente aux passages européens dont les entrées sont souvent à l'échelle de la porte cochère et dont la fonction se révèle une desserte des bâtiments riverains et un meilleur maillage du tissu urbain. Ainsi, c'est dans cet esprit que nous avons convenu de traiter l'escalier du passage.

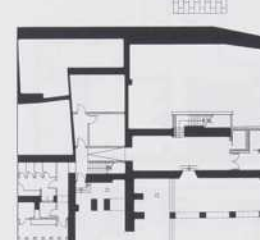
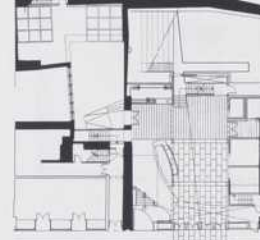
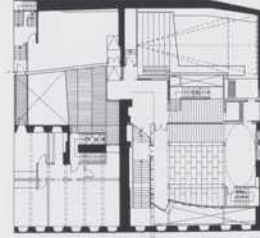
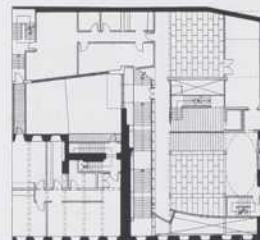
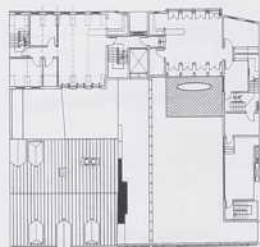
Le pan de verre séparant le centre d'interprétation du passage public s'est vu octroyer une nouvelle fonction soit celle de mur mitoyen. En effet, à l'instar de celui en pierre, ce mur constitue maintenant un volume autonome, transparent et fragile dans lequel il sera possible d'y placer des objets (vitrine), d'y graver de l'information et d'y faire apparaître les traces des occupations antérieures (profils des anciennes habitations).

Le visiteur est invité à parcourir le centre d'interprétation selon une séquence spatiale ponctuée par trois éléments phares que nous appellerons tableaux. Ces tableaux agiront comme éléments repères tout au long de la visite et la perception qu'en aura l'observateur évoluera tout au long de son déplacement.

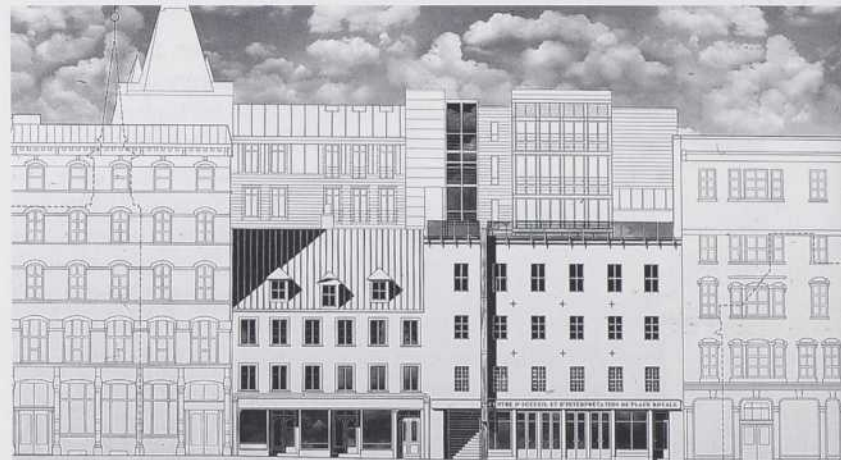
La façade de la maison Hazeur constitue le premier tableau accroché dans la pièce urbaine de Place Royale. Libre de part et d'autre, il est le témoin de l'histoire de l'architecture qui s'est opérée au fil des siècles par de lentes transformations. De l'extérieur, cette masse de pierre relativement homogène flotte sur une base légère et transparente.

À travers les ouvertures de la façade Hazeur, il est possible de déceler partiellement la présence du deuxième tableau. Il s'agit là de la coquille fragile des salles d'exposition. En passant les portes de l'entrée du centre, on peut, dans un second regard, percevoir ce tableau d'un point de vue global mais vertigineux à travers le mince espace le séparant du premier tableau. Puis, au fil de la visite, on en découvre les détails à chaque étage et on peut même l'habiter par le biais des lunettes ou du balcon afin d'observer le premier tableau ou pour jeter un oeil sur la place.

Finalement, le troisième tableau, comme un objet de curiosité, est placé au fond du centre à l'endroit de l'ancienne cour intérieure. Il invite le visiteur à traverser le hall puis, de par son inclinaison, il lui suggère de faire son ascension. À l'instar de la falaise qui aura conditionné le développement de la ville, ce dernier tableau oriente, dans un élan vertical, le parcours de la visite.



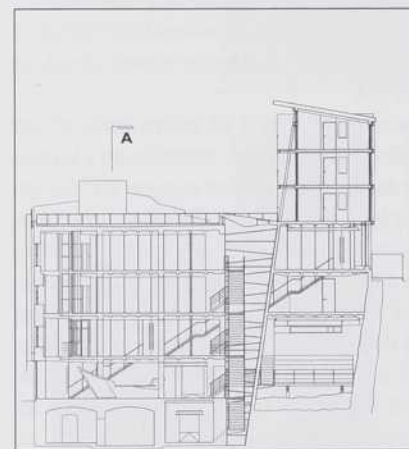
2



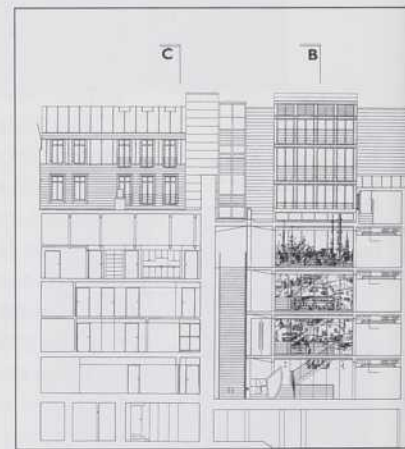
3



4



5



6

1. Plan des toitures et ensoleillement
2. Plans des niveaux
3. Élévation Place-Royale
4. Élévation Côte de la Montagne
5. Coupe - Hazeur
6. Coupe Smith

BÂTIMENT 1921, LA PULPERIE DE CHICOUTIMI, VOLET MUSÉAL

UN DOSSIER PRÉPARÉ PAR PIERRE BOUVIER

LE PROJET

Rénovation / recyclage du bâtiment 1921 du site de la Pulperie de Chicoutimi pour y abriter le Musée régional du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Le projet, dont le coût est évalué à 3 800 000,00 \$ comprend donc le recyclage du bâtiment de 4500 m², ainsi que la construction d'un bâtiment adjacent d'environ 1600 m² dont l'intégration avec l'infrastructure existante est particulièrement délicate.

Le bâtiment 1921 fait partie d'un site industriel nommé la Pulperie, qui a joué un rôle capital dans l'histoire socio-économique de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce complexe industriel qui, à l'époque, transformait le bois en pâte à papier, fait parti d'un vaste projet de mise en valeur dont le but est de retracer et de faire comprendre l'histoire, le rôle, le fonctionnement, la richesse de ce site, ainsi que son apport pour la région. L'insertion de la fonction muséale à l'intérieur d'un ensemble industriel constitue une suite logique et cohérente pour la compréhension du site. En effet, la collection du Musée est une conséquence directe de l'influence socio-économique de cette industrie dans la production artistique de la région et de son bagage ethnologique, d'où l'appellation de *Musée de site*.

Le bâtiment 1921 servait à l'origine d'atelier de réparation pour certaines machines ou pièces de machinerie nécessaire à la production de la pâte à papier. Cet atelier a également servi pendant un temps à l'entretien des locomotives et wagons du chemin de fer Roberval-Saguenay. La force et la rigueur de l'architecture du 1921 s'expliquent principalement par la présence de la nef centrale au-dessus de laquelle se déplaçait le pont roulant pour transporter les pièces lourdes de machinerie. La structure d'acier qui supportait tant celui-ci que le pont roulant, est un magnifique exemple de l'efficacité industrielle de l'époque en plus d'offrir une qualité spatiale indéniable. La fonction industrielle du bâtiment 1921 perdura jusqu'en 1959.

La transformation du bâtiment 1921 en Musée du site est bel et bien un projet de recyclage au cours duquel plusieurs modifications majeures doivent être apportées afin de permettre l'insertion de cette nouvelle fonction muséale. Ces modifications doivent assurer au Musée un fonctionnement efficace et flexible, tout en préservant la lecture des composantes essentielles du bâtiment.

LE CONCOURS*Le maître d'ouvrage*

- La ville de Chicoutimi

Les concurrents

- Beauchesne, Carrier, Simard / Tétreault, Parent, Langueudoc, architectes
- Christian Côté / Pierre Thibault, architectes
- Régis Côté / Michel Galiène / André Moisan / Luc Fortin et associés, architectes
- Le groupe D.P.A. / Jodoin, Lamarre, Pratte et associés architectes

Composition du jury

Le jury, présidé par M. François Hains, urbaniste et représentant de la Ville de Chicoutimi, était composé de :

- Dan S. Hanganu, architecte invité, Montréal
- France Laberge, architecte invité, Québec
- Germain Laberge, architecte invité, Chicoutimi
- Pierre Paré, architecte invité, Québec
- Raymond Montpetit, muséologue et responsable du programme muséal, Montréal
- Yolande Racine, directrice du musée régional du Saguenay-Lac-St-Jean
- Michèle Paradis, directrice du Musée des religions, Nicolet
- Yvon Gagnon, représentant la Corporation du Musée du Saguenay-Lac-St-Jean et du site de la Pulperie, Chicoutimi

Le conseiller professionnel

- Pierre Bouvier, architecte, muséographe

Le comité technique

- Pierre Bouvier, architecte, muséographe et auteur du programme architectural
- Louis Jalbert, chargé de projet et représentant du maître d'ouvrage
- Régis Guérin, représentant du Ministère de la Culture et des Communications

LE DÉROULEMENT

4 mars 1997

Appel d'offres aux firmes d'architectes de la région

19 mars 1997

Date limite de réception des offres de service

24 mars 1997

Sélection de quatre firmes parmi celles ayant été invitées à soumettre une offre de service

22 avril 1997

Présentation du concours pour approbation à l'OAQ

29 avril 1997

Rencontre des concurrents, remise des documents et visite du bâtiment

7 mai 1997

Fin de la période de question

12 mai 1997

Fin de la période de réponses

13 mai 1997

Approbation du concours par l'OAQ

27 mai 1997

Date limite de réception des propositions

28 et 29 mai 1997

Examen des propositions par le comité technique

29 mai 1997

Visite du site et présentation du rapport du comité technique aux membres du jury

30 mai 1997

Présentation des propositions par les concurrents et délibération du jury. Choix d'une proposition

LE PROJET LAURÉAT R. CÔTÉ / GALLIENNE MOISAN / FORTIN



CHARGÉS DE PROJET

ET CONCEPTEURS

Michel Gallienne

(Gallienne et Moisan arch.)

Jocelyn Boilard

(Régis Côté et ass., arch.)

Luc Fortin

(Luc Fortin arch.)

COLLABORATRICE

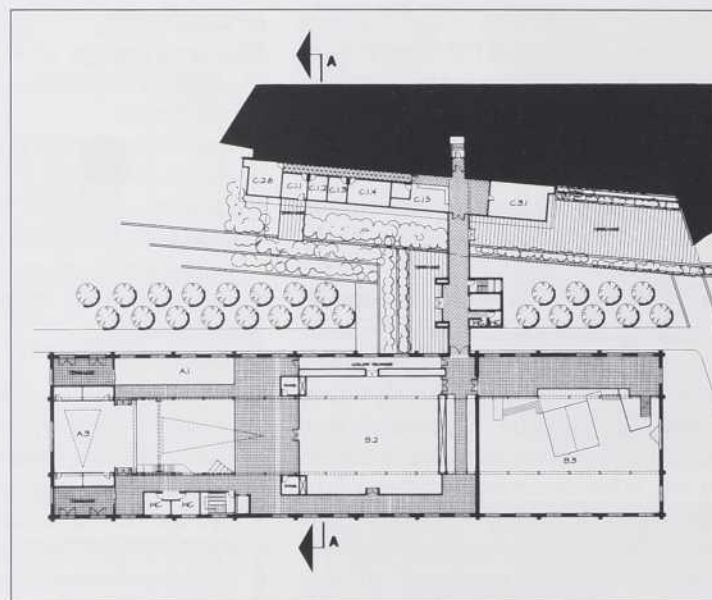
Valérie Laforge, muséologue

PRÉSENTATION DU PROJET

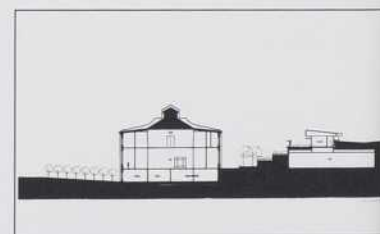
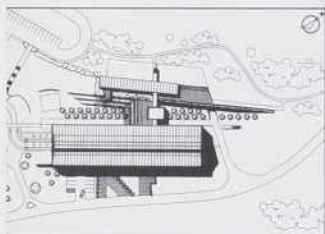
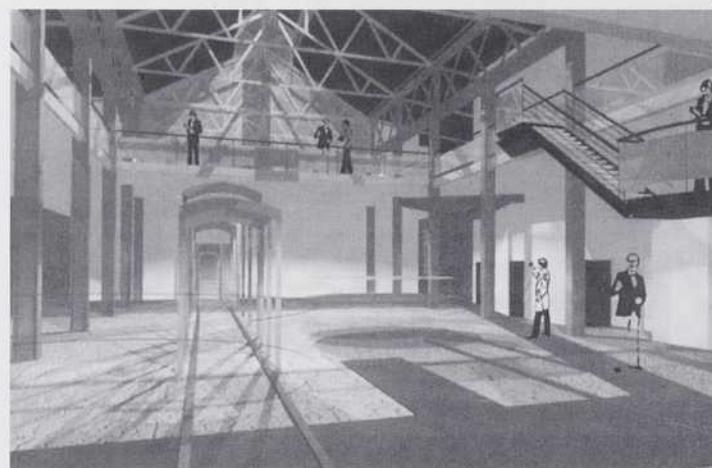
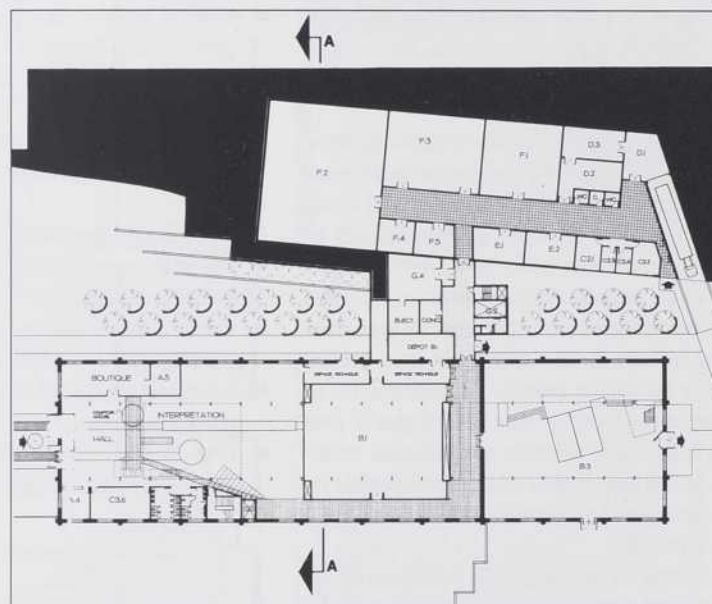
Le concept architectural privilégie une approche basée sur la transparence et la dissimulation. Les gestes architecturaux s'inscrivent dans la mise en valeur de lignes parallèles et convergentes rappelant la configuration du site et ses caractéristiques fonctionnelles. L'espace administratif émerge du site et s'ouvre à la fois sur l'ancien bâtiment et l'exceptionnel paysage de la vallée. Le projet surgit de la topographie du terrain ; il se pose dans le sol accompagnant la pente existante. L'expression interprétative de la géométrie traditionnelle reliant les bâtiments industriels ainsi que la symétrie que suggère l'édifice 1921 nous ont guidé. La construction neuve, dans sa part visible, abrite l'administration et le centre de documentation. Le passage sur deux niveaux permet de relier les aires publiques (toutes localisées à l'intérieur de l'édifice 1921) à une aire semi-privée (administration, documentation). En soubassement se juxtaposent les réserves et les aires de travail en relation directe avec le traitement des artefacts et des expositions (sécurité). La promenade muséologique mènera le visiteur du secteur interprétation au secteur exposition en bénéficiant d'un parcours périphérique largement ouvert sur l'extérieur. Le visiteur peut choisir un parcours qui le fera cheminer au rez-de-chaussée en passant successivement de l'accueil à l'aire d'interprétation après quoi il pourra opter pour la visite d'une première exposition, de laquelle il ressortira pour apprécier le bâtiment, ses matériaux régionaux (granit rose) et son fenêtrage élaboré, jusqu'au mur coupe-feu qu'il franchira pour accéder à l'espace Villeneuve qu'il pourra également contempler de la mezzanine avant de poursuivre vers la seconde salle d'exposition.

COMMENTAIRES DU JURY

Le jury a apprécié la clarté du concept de cette proposition. La distribution des groupes fonctionnels, la simplicité des circulations, le respect et la mise en valeur des différentes composantes du bâtiment 1921 sont autant de facteurs qui font de cette proposition la réponse la plus fidèle aux besoins formulés par le programme architectural. La localisation en retrait de la nouvelle construction par rapport à la façade du bâtiment 1921 lui conserve le statut de bâtiment principal tout en affichant fièrement et adéquatement une nouvelle présence sur le site. La localisation proposée pour les salles d'exposition permettra de développer une continuité entre le contenu de l'exposition thématique existante et celui des expositions du Musée, tout en réduisant grandement les problèmes techniques liés à leur traitement climatique. Le jury a émis certaines réserves quant à la construction d'une nouvelle mezzanine pour la salle multifonctionnelle, qui risque de modifier la volumétrie de la nef dès l'entrée. Le jury a considéré que ce projet était celui qui pouvait le mieux s'adapter aux besoins des usagers et aux contraintes budgétaires sans diluer pour autant la force de son concept.



1. Implantation
2. Plan de l'étage
3. Plan du rez-de-chaussée
4. Perspective
5. Coupe



PRÉSENTATION DU PROJET

Le 1921 est une véritable cathédrale industrielle bâtiments du site, un gigantesque artefact en soi. On est saisi dès l'entrée par une impression de démesure. Conséquemment, de faire sentir l'immensité de cet espace constitue nécessairement le tout premier objectif de toutes interventions sensibles.

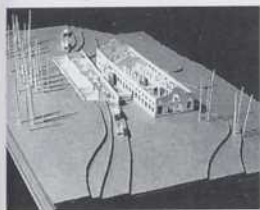
Il nous est apparu comme une évidence qu'il fallait conserver «l'axialité» du lieu, la principale constituante de l'espace de la nef, le sens premier de ce «machine shop».

Conserver cet axe primordial nécessite la répartition de part et d'autre des salles d'expositions. Un tel choix crée quatre salles de 200 m² — une dimension idéale pour limiter la construction de murs ou de décors et faciliter l'aménagement — les salles offrent ainsi une plus grande polyvalence, une richesse d'espace bien adaptée à l'importance et à la diversité de la collection.

Une telle approche permet non seulement de conserver le lien visuel (et fonctionnel) entre l'atelier et la fonderie (entre l'entrée du 1921 et l'espace Villeneuve) mais aussi d'offrir une lecture simplifiée du plan, propre à faciliter l'orientation du visiteur et lui donner le goût d'explorer les différents espaces. Aussi, le visiteur emprunte une sorte de rue intérieure bordée par la plupart des fonctions : la zone d'interprétation, la salle multi-fonctionnelle, les expositions permanentes et temporaires, le café, les bureaux, l'espace Villeneuve.

COMMENTAIRES DU JURY

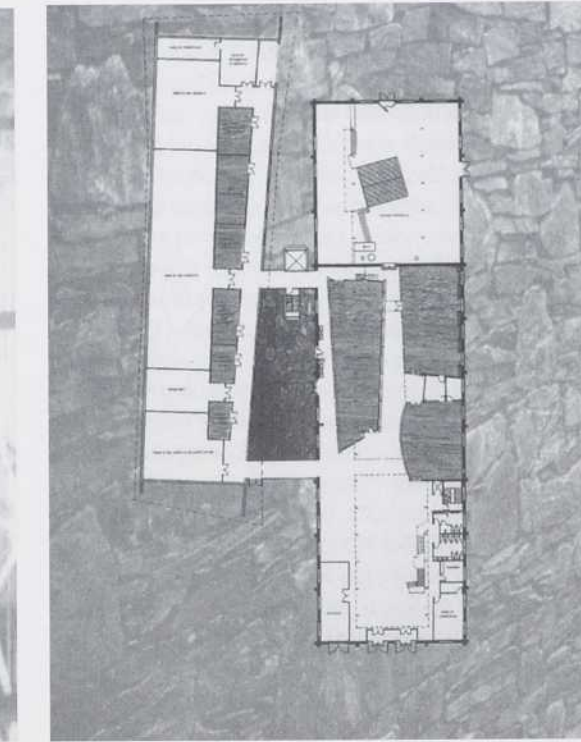
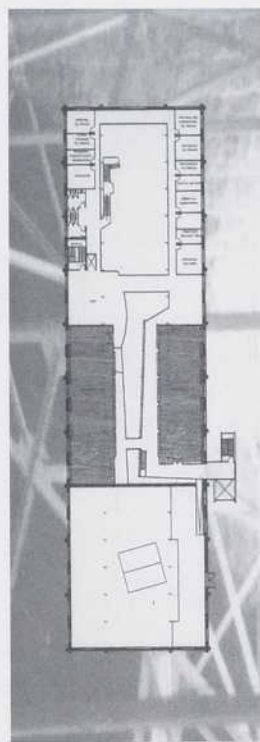
Le jury a reconnu et apprécié la force du parti, son inspiration, sa clarté et l'énergie qu'il transmet au lieu. Le respect et la mise en valeur de la profondeur de la nef par l'aménagement d'une circulation centrale transforme cette même circulation en espace positif, mais celle-ci doit être aménagée au détriment des salles d'exposition proposées qui ne répondent pas adéquatement au programme architectural, compte tenu de leur surface et leur configuration. Le jury a considéré que les deux salles d'exposition à l'étage seraient difficilement exploitables de par leur faible dégagement en hauteur. Le positionnement des salles d'exposition contre les murs extérieurs largement fenestrés sacrifie une importante surface d'accrochage tout en compliquant grandement leurs systèmes de climatisation. Les espaces de bureaux localisés en mezzanine ne représentent pas en soi une activité intéressante à montrer au visiteur dès leur premier contact avec l'intérieur du bâtiment. Le jury a considéré que les problèmes fonctionnels soulevés étaient d'importance majeure et que ceux-ci ne pourraient être corrigés sans altérer en profondeur la valeur du concept.



CHARGÉ DE PROJET
Pierre Thibault, arch.

ÉQUIPE DE CONCEPTION
*Christian Côté, arch.
Pierre Thibault, arch.*

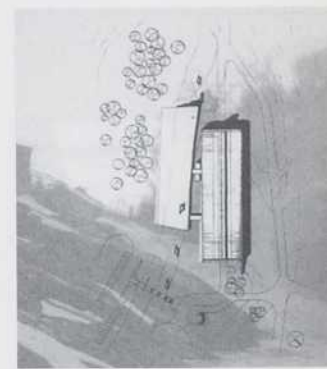
COLLABORATEURS
*Bergeron Gagnon, muséologues
Dyane Plourde, muséographe
Paul Gagnon
Vianney Guindon*



1. Plan de l'étage
2. Plan du rez-de-chaussée
3. Perspective
4. Implantation



Bâtiment 1921 Pulperie de Chicoulini



LE GROUPE DANIEL PAIEMENT / JODOIN LAMARRE PRATTE



CHARGÉ DE PROJET
Daniel Paiement

ÉQUIPE DE CONCEPTION
Daniel Paiement, arch.
Marc Laurendeau, arch.
Denis Gaudreault, arch.
Maude Thériault, arch.
Marc Jobin,
étudiant en architecture

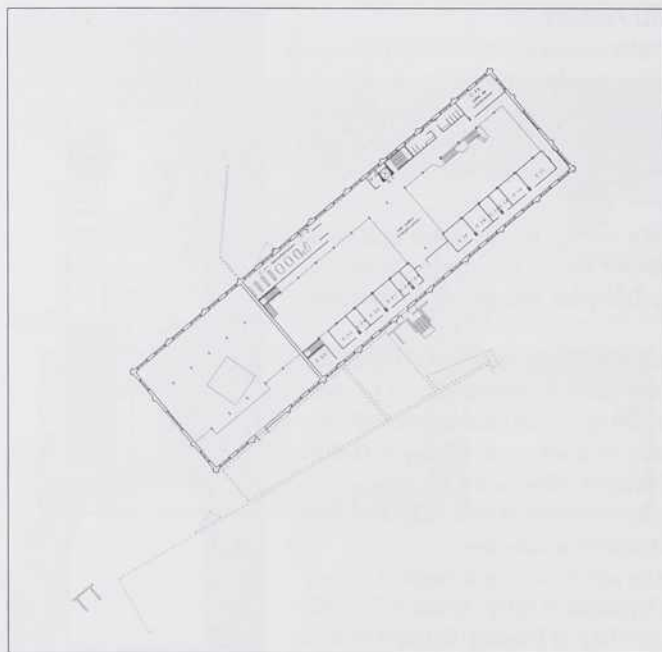
COLLABORATRICE
Élise Dubuc, muséologue

PRÉSENTATION DU PROJET

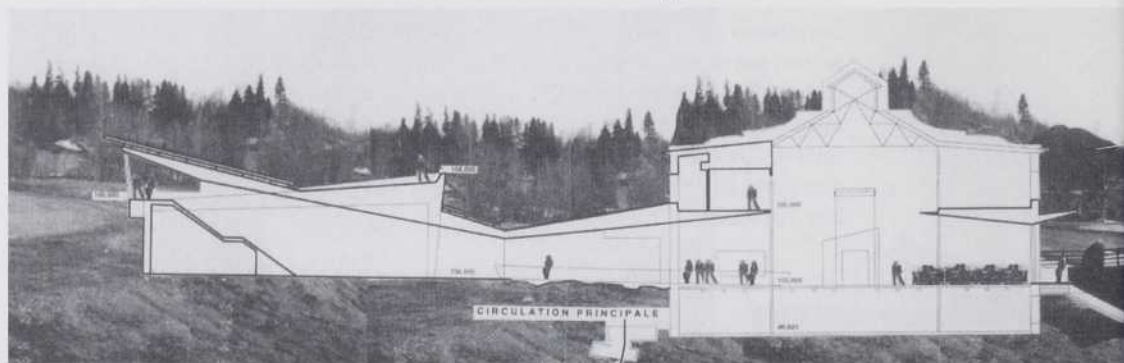
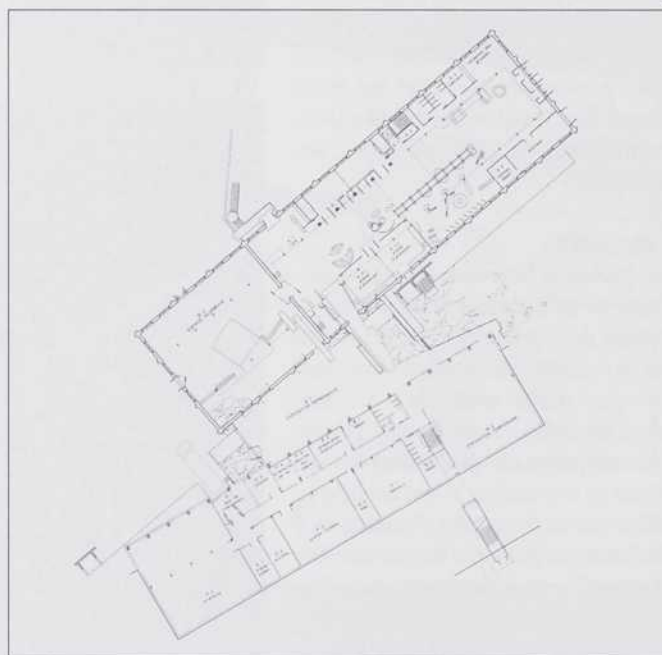
Le programme se déploie en quatre zones définies selon le regroupement des fonctions dans un but d'économie, de clarté et d'optimisation des opérations : publique, sans collection, publique, avec collection, sans public, avec collection, sans public, sans collection. Les déplacements des visiteurs se font suivant deux axes de circulations (longitudinale et transversale) agréables, sur un seul niveau, permettant fluidité et accès universel. Le réseau de circulation réservé aux artefacts est écourté par la proximité fonctionnelle. L'organisation spatiale permet de tenir des activités diverses simultanément ou indépendamment et assure leur autonomie. Par son interprétation du paysage et du cadre bâti, le nouveau bâtiment s'intègre au site historique classé. Le volume adopte une typologie industrielle. Défini par le prolongement de la pente du toit existant, il se détache afin de permettre la lecture de l'ensemble de l'édifice 1921. Son implantation développe la disposition amorcée par les diverses constructions antérieures. Elle épouse la topographie du terrain tout en générant un plan paysager identifiable. Celui-ci se caractérise par sa position spécifique sur le toit et par la relation privilégiée qu'il établit avec le jardin de sculpture. Intégrée mais non dissimulée, la nouvelle construction utilise des matériaux tel le béton, l'acier et le verre dont la texture évoque le caractère industriel, leur assemblage traduisant la nature muséale du bâtiment. Le roc est mis en évidence : *ancrage et repère*.

COMMENTAIRES DU JURY

Le jury a apprécié le respect patrimonial qui a inspiré le parti de cette proposition et qui a amené les concepteurs à alléger la volumétrie de la nef du bâtiment 1921. La qualité de l'intégration volumétrique et la consistance du geste dans la conception du nouveau bâtiment ont également été reconnues. Cependant, le jury a considéré que la proposition ne répondait pas à la commande qui était de loger un musée dans un monument plutôt qu'à proximité de celui-ci. Ce faisant, la rencontre d'une première salle d'exposition devient tardive dans le parcours du visiteur et les fonctions proposées pour habiter le bâtiment actuel demeurent hypothétiques et imprécises. L'utilisation d'une salle d'exposition comme espace de transition entre les deux bâtiments n'a pas été perçue comme un geste approprié. Le jury a considéré comme difficile pour les concepteurs de corriger le dépassement budgétaire appréhendé sans altérer en profondeur le concept de leur proposition.



1. Implantation
2. Plan de l'étage
3. Plan du rez-de-chaussée
4. Coupe transversale



PRÉSENTATION DU PROJET

Le programme du Musée régional comprend deux catégories de fonctions : les « publiques » comme les salles d'exposition, les salles d'animation, le café ... et les « privées » comme les bureaux, les réserves, les ateliers... Les fonctions privées seront localisées dans un nouveau bâtiment puisque le Bâtiment 1921 peut tout juste contenir les fonctions publiques. Au visiteur, le Musée se révèle graduellement : tout d'abord, le Bâtiment 1921 occupe tout son champ visuel ; ensuite il aperçoit le passage aérien, sorte de « conduite forcée » qui relie le 1921 au nouveau bâtiment, qui s'inscrit dans la nature comme une mémoire enfouie qui émerge doucement du sol (l'archéologie du souvenir). Le terrain aménagé en strates permettra l'implantation de lieux de découverte du paysage régional (dans la réalisation d'un tableau végétal sur la thématique d'habiter un territoire). Du « parvis », le mur de granit du nouveau bâtiment constitue l'interface avec le 1921. À l'extérieur, le Musée affirme sa présence en dialogue avec le Bâtiment 1921.

Une fois à l'intérieur du 1921, la découverte du Musée se fait progressivement. Dans l'imposante nef de pierre et d'acier, le visiteur perçoit l'exposition d'interprétation permanente et découvre ensuite les autres composantes dont les salles d'exposition logées dans un vaste cylindre ovoïde, affirmatif en même temps que fluide, un écrin où la mémoire prend vie, où s'anime le souvenir. Ici le volume marque le temps, une intervention contemporaine dans un lieu patrimonial. Une volumétrie qui dégage l'objet de collection (le Bâtiment 1921) et permet une abondante lumière dans les circulations publiques. Pour réussir à implanter les salles d'exposition, nous avons desserré l'étau de béton des mezzanines, pour que le visiteur circule à l'aise autour du plan elliptique, jusqu'à l'espace Villeneuve. Les traces de notre intervention resteront visibles : extrémité de poutres d'acier coupées au chalumeau, cicatrices à la jonction des mezzanines et des murs extérieurs.

COMMENTAIRES DU JURY

Le jury n'a pas été convaincu par l'approche de ce projet et plus particulièrement par l'insertion d'une fonction muséale dans un bâtiment historique sans une approche imprégnée de respect et d'humilité envers celui-ci. La proposition recrée artificiellement un langage formel déjà présent sur le site qui se marie de façon douteuse avec le bâtiment 1921. L'insertion de salles d'exposition de forme elliptique à l'intérieur du bâtiment 1921 demeure un geste audacieux à l'intérieur d'un édifice à valeur patrimoniale puisqu'il exige le démantèlement des mezzanines alors que l'efficacité de la forme n'a pas été démontrée de façon convaincante. L'aménagement de bassins d'eau entre les bâtiments dessert un concept symbolique plus qu'une réalité budgétaire.



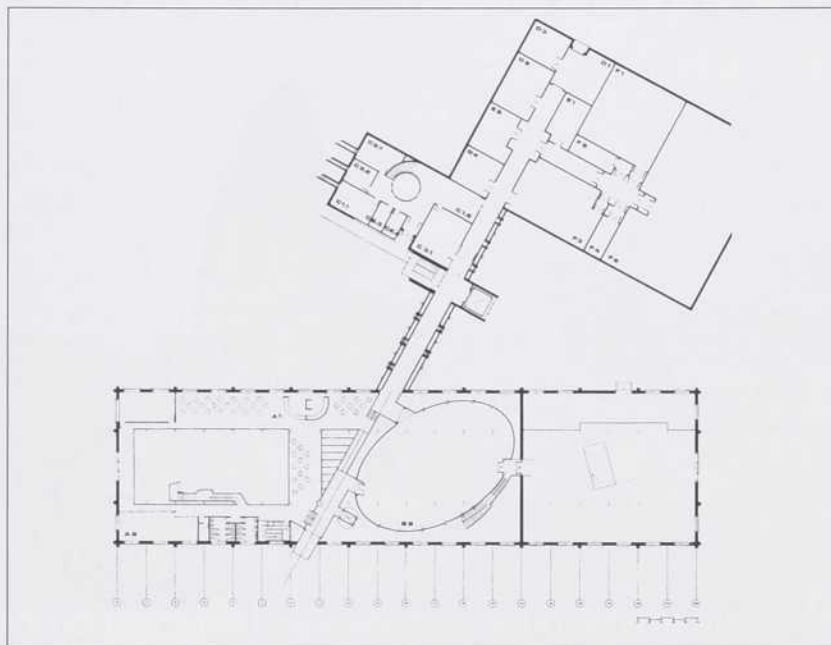
CHARGÉ DE PROJET
Michel Carrier

ÉQUIPE DE CONCEPTION
Jacques Beauchesne, arch. (BCS)
Sylvain Simard, arch. (BCS)
Raynald St-Hilaire, arch. (TPL)

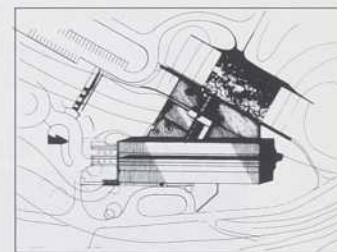
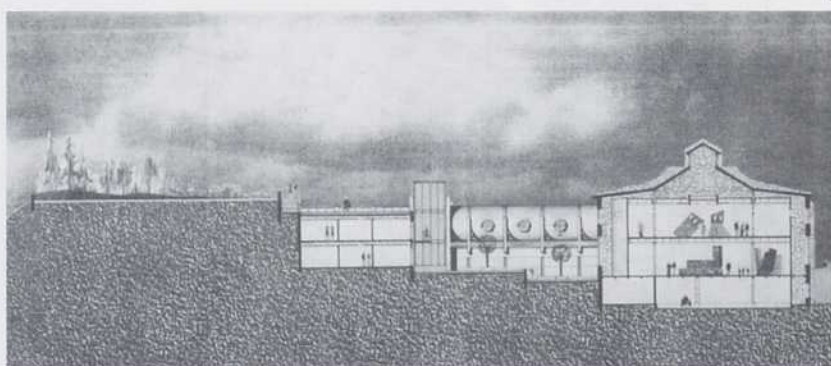
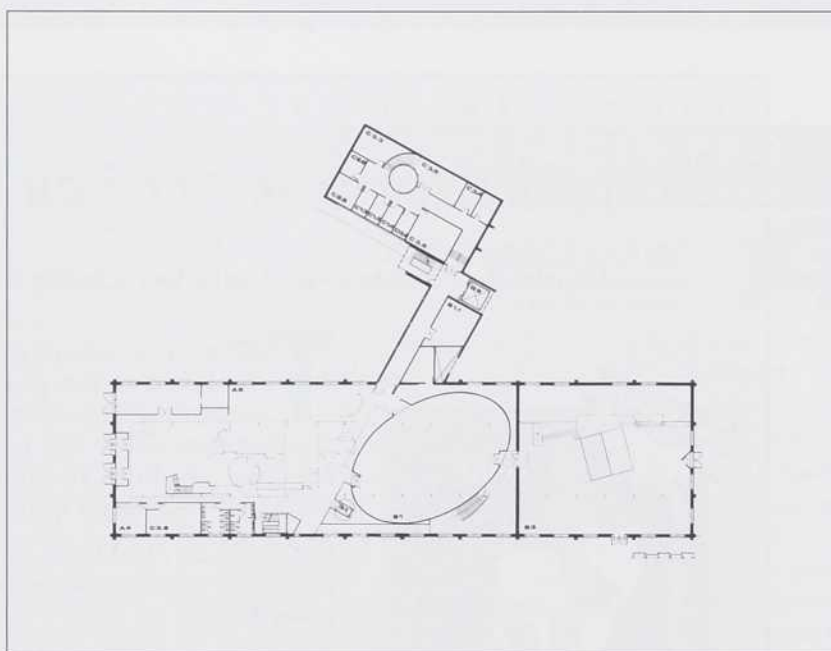
ÉQUIPE DE PRODUCTION
Julie Morin, arch. (TPL)
Michel Boivin, arch. stagiaire (BCS)
Jean Boulanger, technicien. (BCS)

COLLABORATRICE
Élisabeth Warren, arch. et muséologue

ADJOINTE ADMINISTRATIVE :
Agathe Simard



1. Plan de l'étage
2. Plan du rez-de-chaussée
3. Coupe transversale
4. Plan de masse



SI VOTRE TOITURE EST ENVAHIE PAR LES PAPILLONS...



SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

Rapport sur le marché du logement en Chine

Guide de l'exportateur vers le marché le plus important au monde



Tailler-vous une place sur le marché de l'habitation affichant la plus forte croissance du monde. Les occasions sont innombrables. Commandez le *Rapport sur le marché du logement en Chine* dès aujourd'hui. Ce guide complet et fascinant est offert par la SCHL, source de renseignements par excellence dans le domaine de l'habitation.

Les chefs de l'industrie disent que le *Rapport sur le marché du logement en Chine* est une source de renseignements qui fait autorité.

Vous pourriez passer des mois et dépenser des milliers de dollars à la recherche de ces renseignements commerciaux inestimables ou vous pouvez les obtenir dans un seul document au coût de **125 \$*** seulement.

Commandez votre exemplaire aujourd'hui.

composez le : 1-800-668-2642

Ce rapport fait partie de la série Occasions d'exportation dans le domaine de l'habitation.
* taxes en sus

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous

Canada

...C'EST QUE VOTRE JARDIN DE FLEURS EST UNE RÉUSSITE.



Sans vraiment devenir chasseur de papillons, **Soprema**, le leader de l'étanchéité, change la composition et la couleur des toitures avec le concept environnemental **SOPRANATURE**. Le système unique **SOPRANATURE** allie étanchéité et espace vert sur les toitures et terrasses créant ainsi un environnement naturel propice à l'éclosion des fleurs et des papillons et ce, saison après saison.

Alors, sortez de votre cocon et transformez votre toiture en... champ de papillons!

SOPREMA L'ÉTANCHÉITÉ ASSURÉE... SUR TOUS LES TOITS



POUR TOUTE INFORMATION SUR LE SYSTÈME **SOPRANATURE**, CONTACTEZ-NOUS.
À QUÉBEC : MARIE-ANNE BOIVIN (418) 681-8127, AILLEURS : 1-800-463-2382



BENOTHERM

ISOLANT THERMIQUE DE CELLULOSE 1.6 DENSITÉ*

Un isolant respectueux de l'environnement

UN PRODUIT EFFICACE SÉCURITAIRE ET PROPRE

FABRIQUÉ PAR:

BENOLEC

1451 Nobel, Ste-Julie (Québec)
Canada J3E 1Z4
Tél.: (514) 922-2000
Fax: (514) 922-4333
www.benolec.com
Sweets: 07210/BEN

 RAPPORT D'ÉVALUATION

- CCMC-09232-L TOITURE VENTILÉE
- CCMC-12307-R MUR EXTÉRIEUR

LES SPÉCIALISTES DU BOIS

GOODFELLOW VOUS OFFRE 99 ANNÉES D'EXPÉRIENCE

GOODFELLOW



SPÉCIALISTES DU BOIS

- Charpente solide en sapin, pruche
- Poutres lamellées **Goodlam**
- Bois d'oeuvre clair séché à 10% et moins, en sapin, pruche, cèdre, séquoia, pin et bois franc.
- Patrons en cèdre, séquoia, pin clair et nouveaux, selon votre spécification.
- Parement pré-teint avec 2 couches de finition «**Machinecoat**».
- Bois et contre-plaqué imprégnés sous pression au **A.C.C. K33**.
- Bois et contreplaqués ignifugés au «**Pyro-Guard**».
- Plancher de bois franc **Bruce** non-fini, fini, et accessoires.
- Plancher pré-fini Goodfellow et Planchers commerciaux.
- **Trex**, composé de bois et polymère.
- Panneaux de mélamine **Panolam**, **Lévesque**, **Flakeboard**.
- Panneaux de bois franc **Multi-CORE**
- Panneaux stratifiés pour balcon ou enseigne (M.D.O.) et **PourForm 107**.
- Panneaux pour sous-planchers **Ulay** et **FiberBond**.
- Panneaux de gypse renforcés de fibres **FiberBond** pour mur extérieur et intérieur.
- Panneaux isolant **Rx ISO Exeltherm** et insonorisant **Sonopan**.
- Panneau flexible **PERFORM**.
- Isolant par-vapeur **Thermo-Foil**.
- Pare-air **Typar**.
- Tuile de plafond résidentielle **Armstrong**.
- Clous et vis **Goodfellow** en acier inoxydable avec une garantie de 60 ans contre la corrosion.

Catalogues et échantillons disponibles sur demande

Tél: (514) 635-6511 ■ 1-800-361-6503 / Fax: (514) 635-3728
Demandez André Rashotte - Donald Watson
Internet: www.gdfellow.com

**BÂTI-
FLEX**
HOUSING

SOCIÉTÉ CANADIENNE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT

CONSTRUCTION À VOTRE INTENTION

Un acheteur de maison sur quatre recherche la flexibilité.

La solution : l'habitation Bâti-Flex de la SCHL. Elle est accessible, adaptable et abordable. Venez constater par vous-même les caractéristiques que les acheteurs de maisons recherchent. Visitez la maison Bâti-Flex aménagée à Edmonton en personne ou sur notre site Web.

N'oubliez pas de demander votre Agenda de poche.

A D A P T A B L E , A C C E S S I B L E , A B O R D A B L E

VENEZ VISITER LA TOUTE PREMIÈRE MAISON BÂTI-FLEX

ENDROIT : EDMONTON (ALBERTA)
CONCEPTEUR : RON WICKMAN ARCHITECTS
ENTREPRISE : FINALTA DESIGNS INC.

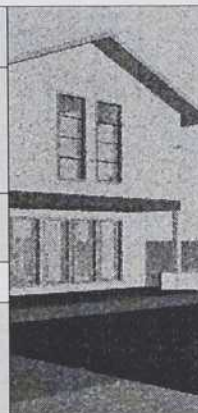
POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS, COMPOSEZ

LE : 1-800-668-2642

OU VISITEZ NOTRE SITE SUR INTERNET www.cmhc-schl.gc.ca

SCHL CMHC
Question habitation, comptez sur nous

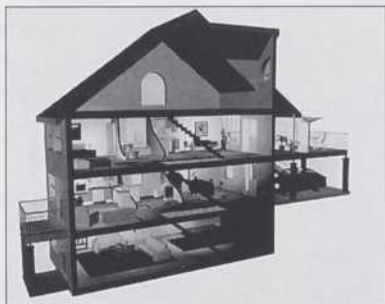
Canada



COMMUNIQUE

LAURÉAT DU CONCOURS BÂTI-FLEX DE LA SCHL

Ron Wickman de Ron Wickman Architects and Finalta Designs d'Edmonton en Alberta remporte le concours de la SCHL avec son projet FlexHouse. Le concours de la SCHL visait la conception d'une maison adaptable, accessible et abordable. Déjà en 1994, Ron Wickman remportait un concours organisé à Edmonton avec un objectif semblable. Ron Wickman estimait qu'il «connaissait relativement bien la question des logements abordables et sans obstacles. L'aspect que j'ai dû approfondir le plus est le caractère écologique». Le concept primé comporte notamment l'utilisation de résidus de matériaux et de matières recyclées pour la construction, l'emploi de matériaux écologiques peu émissifs et l'installation de citernes pour recueillir l'eau. Le concept favorise l'agrandissement progressif. «À Edmonton nous avons deux choix de logement: la maison individuelle ou la tour d'ha-



bitation. Or, mon concept offre toutes sortes d'options. Il peut devenir un duplex ou un logement collectif». La structure renforcée permettant la pose éventuelle d'un monte-escalier, les aires ouvertes et l'accès aux personnes en fauteuil roulant sont d'importantes caractéristiques de la maison FlexHouse. Des escaliers droits avec paliers et des placards superposés rendent possible et simple l'ajout d'un monte-escalier ou d'un ascenseur. Réaliser des embrasures de portes suffisamment larges pour permettre le passage d'un fauteuil roulant «coûterait sans doute 10\$ de plus l'embrasure, mais ce serait sûrement moins cher que des modifications structurales des années après la construction de la maison.

Pour obtenir un exemplaire gratuit de l'agenda de poche Bâti-Flex, communiquez avec le 1-800-668-2642.

BUREAU-ATELIER À LOUER



- 1 000 pieds carrés (storage disponible en plus)
- À 5 minutes du centre-ville de Montréal
- Stationnement facile
- Prix raisonnable
- Environnement multidisciplinaire dans le design (architecture, graphisme, photographie, urbanisme, design industriel, design de paysage, la revue ARQ, etc.) favorisant les projets conjoints, les contacts et le services complémentaires.

Tél: Jean Mercier (514) 523-4900 ou Pierre Boyer-Mercier, architecte (514) 523-7024



PANZ et CELEBRATION

Les systèmes de plafond en panneaux métalliques CGC et DONN vous apportent la liberté d'exprimer votre créativité avec les métaux, à bon compte.

Panz présente un aspect métallique net, durable et lisse, qui peut s'installer rapidement et facilement dans tout système de suspension DONN standard.

Il est idéal pour la facilité d'accès, la durabilité, l'insonorisation, la facilité d'entretien, de pose ou de démontage dans toutes les applications.

Et Panz est présenté dans un grand choix de couleurs et de finis, pour tous les besoins.

Une élégance abordable, sans demi-mesures.

LES GENS AVERTIS CHOISISSENT LES MÉTAUX PRÉCIEUX.



Celebration combine belle allure, performance, fiabilité et raffinement dans un assemblage de plafond monolithique de premier choix. Votre créativité atteindra de nouveaux sommets.

Utilisé à l'intérieur ou à l'extérieur, dans des installations neuves ou pour les travaux de rénovation, Celebration est présenté en métaux peints, anodisés ou naturels, en faux finis et perforés, dans de nombreux motifs différents. Vous pouvez les mélanger et les assortir pour créer un assemblage vraiment unique.

Pour la facilité d'accès, la durabilité, l'insonorisation, la facilité d'entretien, de pose et de démontage, comptez sur Panz et Celebration, deux excellents moyens de créer des plafonds adaptés à la qualité de votre travail.

Pour plus de détails, composez le 1-800-363-8844 ou le (514) 356-3950 (Montréal)
Web site: <http://www.cgcinc.com>

PANZ
CELEBRATION

CGC

Intérieurs CGC, division de CGC Inc.

LA PARFAITE COMBINAISON

DE L'ESTHÉTIQUE ET DU FONCTIONNEL



Tout comme le parapluie, un système de revêtement mural d'extérieur VICWEST est la parfaite combinaison de l'esthétique et du fonctionnel.

VICWEST allie la beauté et l'efficacité, quel que soit le système de revêtement mural d'extérieur que vous choisissiez.

Nous proposons des systèmes de tous les genres et de toutes les formes, dimensions et couleurs que vous pouvez imaginer. Et chaque système présente de grands avantages comme, entre autres, une conception exceptionnelle et une fabrication de première qualité.



Grâce à notre solide équipe interne en recherche et ingénierie, nous vous offrons le service incomparable que vous attendez de VICWEST, l'un des plus importants experts canadiens en systèmes de revêtement mural d'extérieur.



Quand vient le temps de bien couvrir le tout, appelez-nous. Vous aurez ainsi l'assurance que, beau temps mauvais temps, hiver comme été, aucun élément ne se retournera contre vous !

ISO 9002

Une autre preuve de notre engagement envers vous.

Archives Nationales, édifice conçu par Blouin Ikoy et Associés



SANS PAREILLE

C.P. 430, 707, boul. Industriel Est, Victoriaville (Québec) G6P 6T2
Tél. : (819) 758-0661 Sans frais : 1-800-567-2582 Téléc. : (819) 758-0666
Courrier électronique : vicwest@ivic.qc.ca

Surrey
Edmonton

Regina
Saskatoon

Winnipeg
Oakville

Moncton